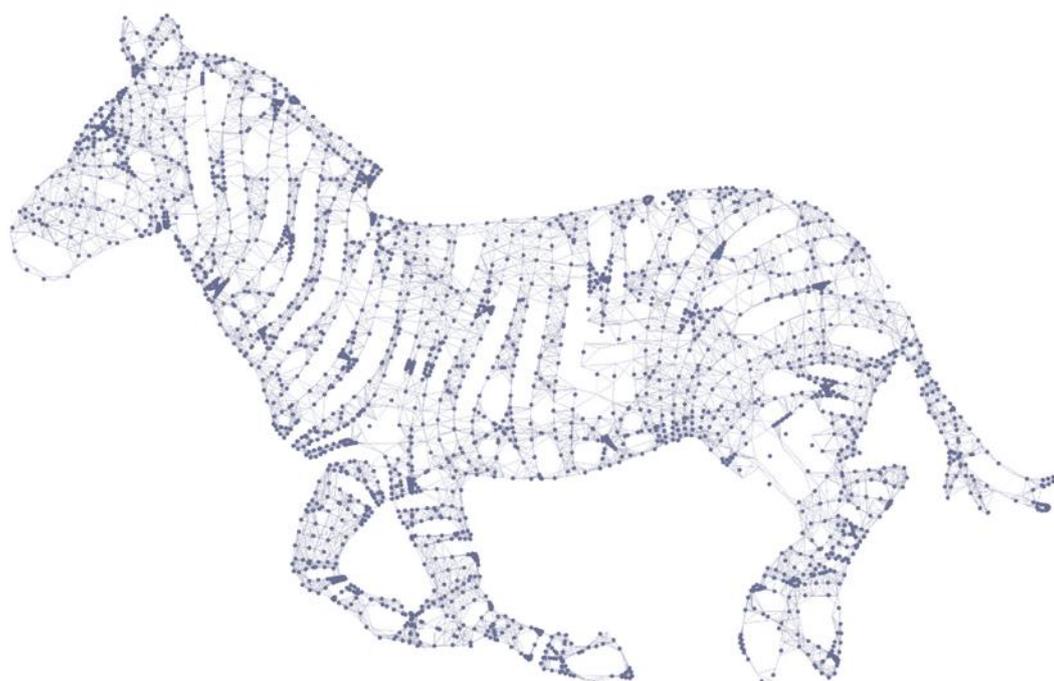


trusteam
finance



RAPPORT ARTICLE 29 LEC

TRUSTEAM FINANCE

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET GESTION DES RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE ET A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

2022

Sommaire

1. Démarche générale de prise en compte des critères ESG par l'investisseur	3
1.1. Politique générale de la société de gestion	3
1.2. Stratégies mises en place au niveau de la société de gestion, et au niveau de chacun des OPC	5
1.3. Méthodologie et résultat d'analyse ESG-Climat	7
1.4. Cibles et objectifs associés à ces stratégies	10
1.5. Ressources à la disposition de la société pour mettre en place ces stratégies	12
1.6. Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de l'entité	14
1.7. Perspectives	15
2. Analyse mise en œuvre sur les critères ESG	16
2.1. Liste des principaux indicateurs ESG utilisés	16
2.2. Contribution et compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (2 °C)	18
3. Liste des OPC prenant en compte des critères ESG	30
4. Éventuelles adhésions à des chartes, codes, initiatives ou autres labels ESG	31
5. Gestion des risques ESG	32
5.1. Exclusions	32
5.2. Gestion des risques et prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.	33
6. Contenu, fréquence et moyens d'informations des clients critères ESG	37
Annexe 1 : Tableaux d'émissions de CO2 par Fonds	38

1. DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG PAR L'INVESTISSEUR

1.1. Politique générale de la société de gestion

La prise en compte de critères ESG a été motivée par un constat simple : **l'actif client est l'actif le plus important de l'entreprise**. Il est incontournable de le prendre en compte en complément de l'analyse financière traditionnelle.

La révolution digitale qui s'est accélérée ces dernières années confère au client un pouvoir qu'il n'a jamais eu dans toute l'histoire du commerce. Grâce à l'explosion d'Internet et des médias sociaux, celui-ci a la possibilité de donner et partager son avis en temps réel avec des centaines de milliers de personnes à travers le monde.

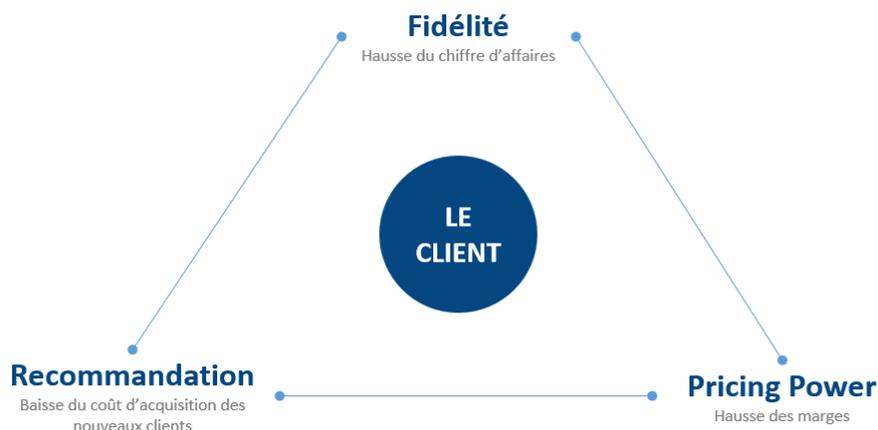
Dans un monde ultra-concurrentiel à faible croissance, il est indispensable d'**investir sur les entreprises qui mettent le client au cœur de leur stratégie**.

1.1.1. LA SATISFACTION CLIENT, UN ACCELERATEUR DE PERFORMANCE

Parmi les critères extra-financiers, l'actif client est celui dont le lien avec la création de valeur est le plus tangible. Plus de vingt années de recherche académique arrivent à une même conclusion : il existe bien une relation entre la satisfaction client et la génération de flux de trésorerie de l'entreprise.

Un niveau de satisfaction client élevé permet :

- de renforcer la fidélité des clients existants,
- de réduire les coûts d'acquisition de nouveaux clients,
- d'absorber des augmentations de prix (pricing power),
- d'assurer dans le temps une stabilité du cash-flow.



Les trois leviers du lien entre Satisfaction Client et performance financière

Source : Livre Blanc Satisfaction Client et Performances Financières, Trusteam Finance

La démarche **ROC, Return on Customer**, est pionnière et unique en Europe. Elle vise à sélectionner les sociétés leader en termes de satisfaction client pour faire de la satisfaction client un moteur de performance.

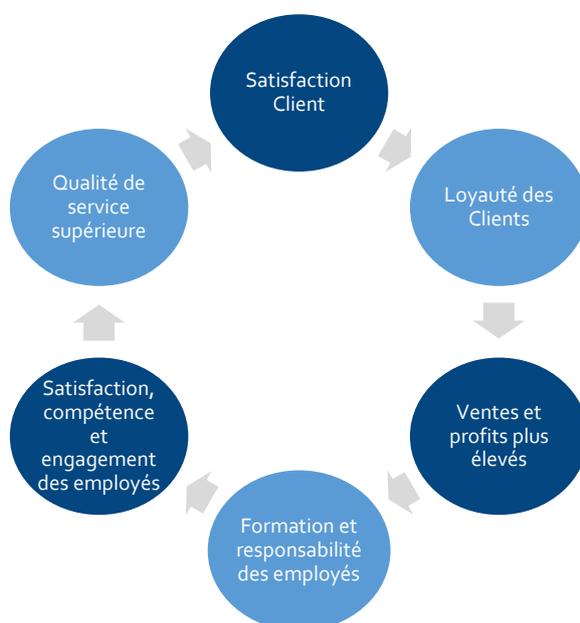
LA SATISFACTION CLIENT, LE CHAINON MANQUANT ENTRE PERFORMANCES FINANCIERES ET EXTRA-FINANCIERES

Mais cette performance n'est pas purement financière. La satisfaction client se nourrit d'autres critères ESG. Pour pleinement satisfaire ses clients, une entreprise doit également prendre en compte l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier ses employés et ses fournisseurs. Elle doit avoir une gouvernance de qualité et des produits qui minimisent leurs impacts sur l'environnement. En effet, pour construire une relation de confiance sur le long terme avec ses clients, une entreprise doit s'appuyer sur de bonnes performances extra-financières.

La conception de l'ISR chez Trusteam Finance passe donc par la satisfaction client. Cette dernière n'est pas seulement un critère extra-financier parmi tant d'autres. C'est **LE critère qui permet de faire le lien entre performances extra-financières et performances financières**¹.

D'un côté, le lien entre satisfaction client et performances financières a clairement été établi par plus de 20 années de travaux académiques et ne cesse de se renforcer à l'aune de la nouvelle « ère du client » dans laquelle nous évoluons. De l'autre, un management d'entreprise centré sur le client est profondément lié à une gouvernance de qualité, la motivation de ses salariés et le respect de l'environnement.

Ce cercle vertueux passe en particulier via le lien entre Satisfaction Client et engagement des employés. Ce dernier a été montré par de nombreuses études académiques et particulièrement bien illustré par notre partenaire du prix Excellence Client, l'Académie du Service, via le concept de symétrie des attentions ®.



Le cercle vertueux de la satisfaction client

Source: James Heskett, the value profit chain, Harvard Business School

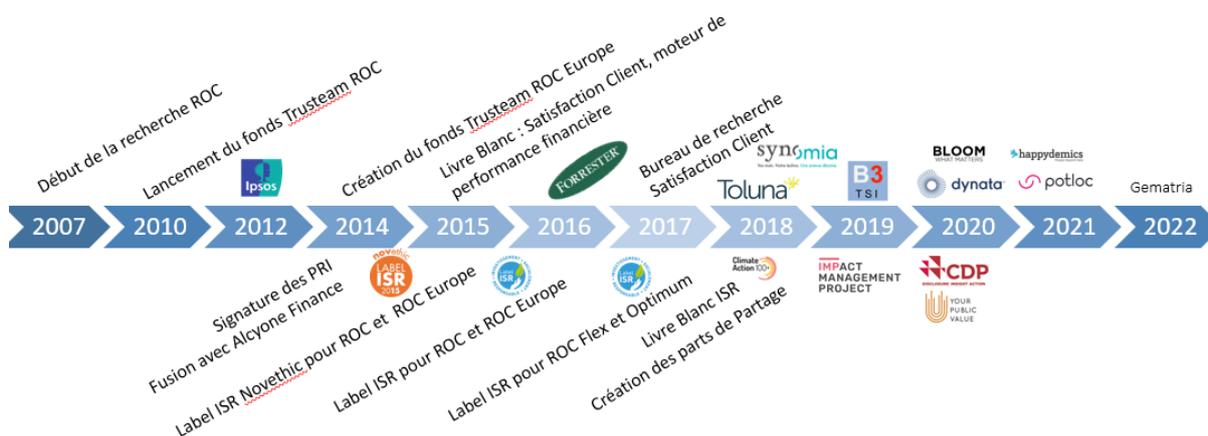
Cependant, une performance financière ne suffit pas, c'est pourquoi quand nous parlons de Satisfaction Client, nous n'incluons pas seulement un chiffre mais bien l'analyse d'une culture

¹ Cf. Livre Blanc « ISR. La satisfaction client, pour une épargne responsable et performante », Trusteam Finance, 2018 ; <http://www.trusteam.fr/actualites/actualites/trusteam-finance-publie-son-livre-blanc-sur-lisr.html>

d'entreprise qui prend en compte l'analyse de critères ESG (cf. 3. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs). C'est pourquoi les références aux « critères ESG » de ce code de transparence feront référence à nos critères d'analyse de la Stratégie Client de notre Process ROC.

1.1.2. TRUSTEAM FINANCE ET L'ISR

Avec près de 641 millions d'euros sous gestion d'encours bruts à fin 2022 et 25 salariés, Trusteam Finance est une société de gestion avec une conviction forte : la prise en compte de la satisfaction client est un moteur de performance, financière et extra-financière.



Trusteam et L'ISR

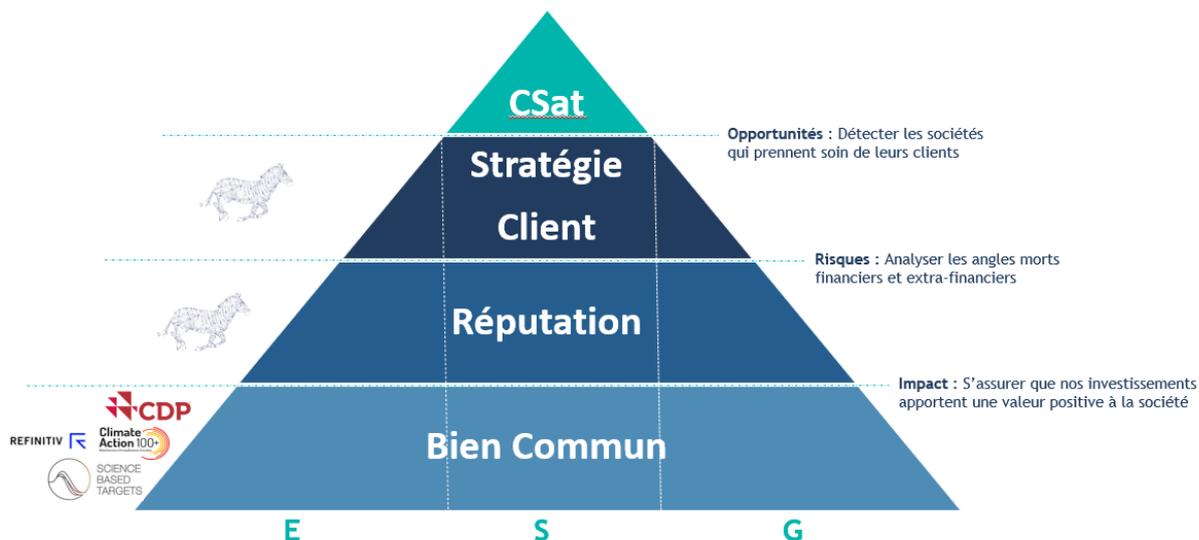
Nous voulons démontrer comment la Satisfaction Client construit un chemin vertueux entre performances financières et extra-financières

Trusteam Finance est signataire des PRI depuis juin 2014. Afin de mettre en œuvre ces principes, Trusteam Finance a pu s'appuyer sur l'expertise d'Alcyone Finance, société de gestion indépendante spécialisée dans l'ISR rachetée en 2013, qui faisait partie des premiers signataires français de cette initiative en 2006.

Pour en savoir plus, merci de consulter la page internet dédiée à l'ISR : <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>

1.2. Stratégies mises en place au niveau de la société de gestion, et au niveau de chacun des OPC

Depuis plus de 10 ans, nous avons construit chez Trusteam un process d'investissement que nous appelons le Process ROC, Return on Customer.



Le process ROC

Le Bien Commun correspond à l'ensemble des indicateurs liés au changement climatique, à la biodiversité, à la gestion de l'énergie, l'égalité hommes/Femmes, le droit des actionnaires etc...

Notre process de gestion s'articule sur quatre niveaux :

1. **La mesure de la satisfaction client** : nous ne pouvons pas savoir à la place du client. Personne ne le peut. Pas même l'entreprise. C'est pour cela que nous devons, avant tout, les écouter pour connaître leur avis. Cette mesure externe, concrète et rationnelle, est la voix du client. C'est eux qui jugent si ce qui a été réalisé est satisfaisant ou pas.
2. **L'analyse de la Stratégie Client de l'entreprise** : nous vérifions que l'entreprise sait, elle aussi, écouter et répondre aux attentes de ses clients. Nous recherchons les entreprises qui sont par leur culture tournées vers le client, organisées vers un objectif commun qui vise à satisfaire le client. Pour le découvrir, nous analysons des critères extra-financiers (turnover des salariés, formation, rémunération, part des produits environnementaux, fonctionnement et diversité des organes de direction... cf. p.15) qui font que l'entreprise est à même de prendre soin de ses clients, d'engager ses salariés et d'aligner toute l'organisation vers une même vision.
3. **Vérification des angles morts** : Nous analysons des angles morts qui ne seraient pas pris en compte par les deux premières étapes. Nous cherchons à nous assurer que la société a bien les moyens financiers d'accomplir sa Stratégie Client de façon pérenne : risques de réputation, de valorisation, de solidité financière.
4. **Monitoring ex-post de critères d'impact plus traditionnels** : nous vérifions que nos investissements ont bien un impact positif pour l'ensemble de la société via le suivi d'indicateurs ex-post².

La différence entre les OPC ISR et les OPC non ISR se fait sur la dernière étape, le monitoring de l'impact ISR, qui n'est pas réalisé.

² Données Refinitiv et CDP, taux de couverture à retrouver dans le rapport sur la performance ESG disponible sur le site internet de Trusteam

1.3.Méthodologie et résultat d'analyse ESG-Climat

La méthodologie d'analyse et d'évaluation des émetteurs repose sur notre process ROC qui mesure de l'orientation client des entreprises. Elle nous permet d'obtenir un score ROC et de classer l'entreprise suivant une typologie satisfaction client.



Notre Process ROC

Notre objectif est d'investir parmi les entreprises qui obtiennent les meilleurs scores de Satisfaction Client selon notre analyse. Nous cherchons ainsi avoir un impact ISR positif en privilégiant les émetteurs répondant à notre process ROC, "Satisfaction Client". Les fonds répondant à ce code de transparence ont pour objectif (ex. ante) de battre le taux de satisfaction client ainsi que les émissions de CO2 (scope 1, 2 et 3) de leur indicateur de référence ou univers d'investissement.

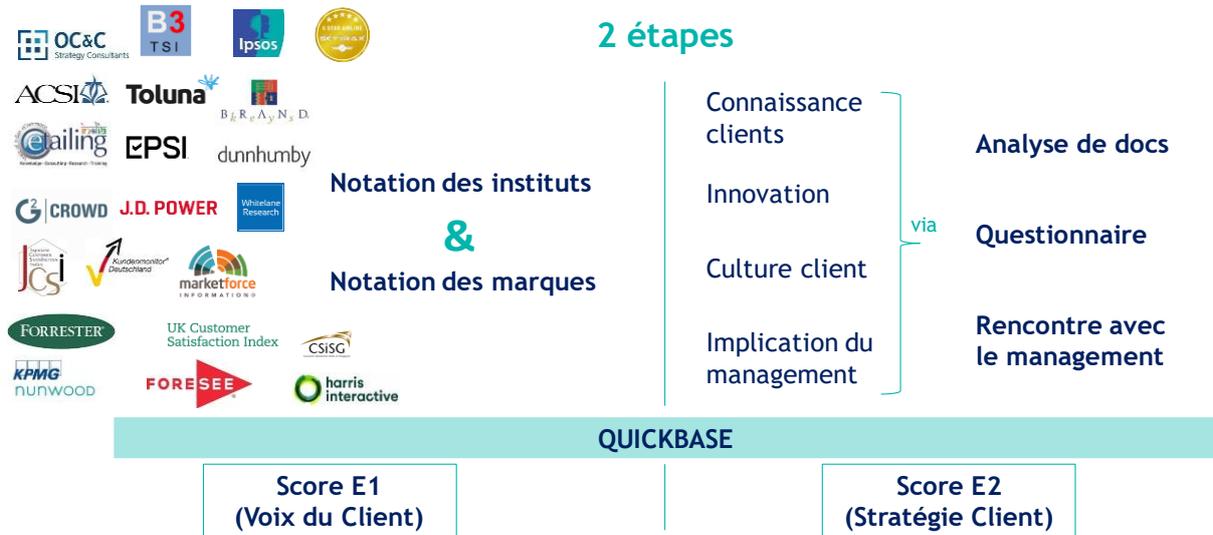
En regardant la réalité sous un autre prisme, celui du client, les fonds ont pour objectif de distinguer les entreprises qui s'inscrivent dans un cercle vertueux et créent de la performance, financière et extra-financière. Nous souhaitons investir dans des entreprises qui prennent soin de leurs clients en ayant une « raison d'être » qui aligne leur intérêt avec celui de la société.

Le score ROC, qui nous permet de déterminer la qualité ESG d'un émetteur, est la combinaison de plusieurs scores :

- Un score E1, qui découle de la première étape de notre process (mesure de la satisfaction client) et qui est constitué de l'ensemble des données client qui remontent de nos différents partenaires (une quarantaine)
- Un score E2, qui découle de la seconde étape du process (analyse de la stratégie client)
 - o Un questionnaire est envoyé aux sociétés, relatif à leur orientation client et aux moyens qu'elles mettent en œuvre pour s'assurer un niveau de satisfaction élevé et durable.
 - o Une fois les réponses reçues, nous associons une note à chaque réponse en fonction d'une grille de notation prédéfinie. Cette démarche permet l'obtention d'un score global.

- Ensuite, dans l'objectif de valider les réponses aux questions obtenues, nous organisons un rendez-vous physique/téléphonique afin d'avoir plus de détails et d'échanger avec le management sur la thématique de la Satisfaction Client.
- Un score CDP : il correspond à des notes allant de A à D, qui sont mises à jour annuellement

La note d'analyse de la stratégie client prend donc en compte la note du questionnaire et celle attribuée au rendez-vous physique/téléphonique. Si nous n'avons pas pu obtenir de réponse au questionnaire, nous basons alors le score de stratégie client sur l'analyse des documents disponibles de la société et des rencontres avec le management.

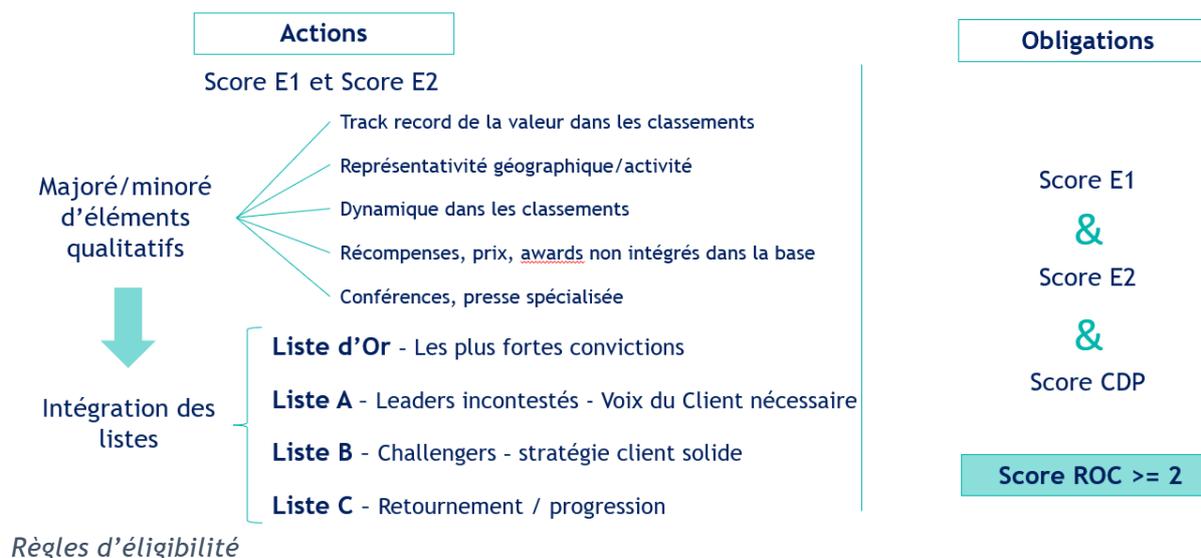


Score ROC = Mesure Satisfaction client x Analyse Stratégie Client

À la suite de cette double analyse, les entreprises sont également classées selon les règles d'éligibilités suivantes, différentes entre actions et obligations. Les approches et les objectifs diffèrent en fonction du type d'actifs.



- « Positive Impact » : la sélection des valeurs est faite dans l'objectif d'avoir un impact positif sur les parties prenantes.
- « Do Not Harm » : l'objectif ici est de réduire le risque et d'exclure les sociétés pouvant avoir un impact négatif sur leurs parties prenantes.



Pour les obligations, sont éligibles les émetteurs ayant une note supérieure ou égale à 2, ce qui exclut environ un quart des sociétés étudiées.

Pour les actions, sont éligibles les émetteurs appartenant à aux listes d'éligibilité action :

- Liste A : Leaders incontestés, appuyée par une voix du client robuste
- Liste B : Challenger avec une stratégie client solide
- Liste C : société en retournement ou en progression

L'appartenance à ces listes se fait en fonction des scores E1 et E2, majorés/minorés d'éléments qualitatifs :

- Track record et dynamique de la valeur dans les classements
- Périmètre des données clients disponible (représentativité géographique et des activités)
- Autres sources documentaires permettant d'appuyer la réalité de la stratégie client de la société (récompenses, conférences, presse spécialisée...)

Avant 2020, l'éligibilité des actions se faisait sur la base d'un score ROC supérieur à 5. Le passage à la nouvelle méthodologie permet d'apporter un complément qualitatif au score ROC qui est automatisé mais ne change pas significativement le taux d'exclusion qui reste d'environ 60%. Cela signifie que seul 40% des valeurs de l'univers investissable est éligible à notre process d'investissement (actions et obligations confondues).

		Univers d'investissement	Univers investissable	% éligibilité
ROC	actions	1114	215	19%
ROC Europe	actions	414	122	29%
TF Global Client Focus	actions	1184	216	18%
Optimum	actions	414	122	29%
	émetteurs	294	218	74%
ROC Flex	actions	900	201	22%
	émetteurs	294	218	74%
TOC	émetteurs	86	66	77%

- Données au 31/12/2022³

Pour rappel, notre process ROC présente des limites méthodologiques liées aux éléments suivants :

- Effet de seuil important, pour les obligations : l'intégration d'un classement pouvant faire varier la note de quelques dixièmes et la faire passer éligible/non éligible quelle que soit la qualité du classement.
- Problèmes de représentativité de l'information client : il n'est pour le moment pas possible de pondérer les classements en fonction de la répartition géographique ou répartition par activités des entreprises. Ainsi, certains scores E1, de voix du client, pouvaient ne représenter qu'une partie non significative du chiffre d'affaires des sociétés.
- Non prise en compte de la dynamique/évolution des scores de satisfaction : le score ROC ne prend aujourd'hui pas assez en compte l'évolution des scores de satisfaction client. Une forte baisse de la satisfaction ne se reflétait donc pas dans le score ROC.
- Incohérences sur l'analyse de la stratégie client : il est parfois difficile d'avoir des informations directement depuis le management de la société. Ce manque d'information "structurée" pouvait parfois exclure des sociétés pour lesquelles nous savions par ailleurs que leur stratégie est extrêmement orientée client.
- Qualité des données recueillies auprès des instituts : nous sommes soumis à l'information publiée par l'institut publiant le classement et à leur gestion de leur panel de répondants.
- Biais liés à la prise en compte de l'avis des analystes dans le traitement des informations qualitatives, qui peut être influencé par des éléments exogènes.

1.4.Cibles et objectifs associés à ces stratégies

Notre objectif est d'investir parmi les entreprises qui obtiennent les meilleurs scores de Satisfaction Client selon notre analyse. Nous cherchons ainsi avoir un impact ISR positif en privilégiant les émetteurs répondant à notre process ROC, "Satisfaction Client".

En regardant la réalité sous un autre prisme, celui du client, les fonds ont pour objectif de distinguer les entreprises qui s'inscrivent dans un cercle vertueux et créent de la performance, financière et

³ Source: TRUSTEAM FINANCE

extra-financière. Nous souhaitons investir dans des entreprises qui prennent soin de leurs clients en ayant une « raison d’être » de l’entreprise alignée avec l’intérêt du client.

Notre objectif est donc d’avoir un impact ISR positif par rapport à son univers d’investissement que nous mesurons principalement, ex post, par :

- Taux de satisfaction client (impact Social)
- Emissions de CO2 totales, scope 1, 2 et 3 (mT) (impact Environnemental)
- Engagements anti-corruption (impact Gouvernance)
- Engagements contre le travail des enfants (Impact Droits de l’Homme)

Faute de données disponibles, pour les fonds diversifiés et obligataires, les performances extra-financières des fonds diversifiés sont comparées à un proxy de leurs univers d’investissement, notamment pour la partie actions des fonds diversifiés.

Ils correspondent à des indicateurs composites :

- Pour T.Optimum : 10% d’actions et 90% d’obligations. Pour les actions, il s’agit de 927 sociétés appartenant au Morningstar Developed Market NR EUR et répondant aux critères géographiques du fonds. Pour les obligations, 945 émetteurs obligataires sur l’Europe, le Mexique, le Japon et l’Australie, dont l’encours est d’au moins 300 millions, libellés en euros, présents sur des maturités (2/15 ans), High Yield ou Investment Grade et répondant aux critères géographiques du fonds
- Pour T.ROC Flex : 50% d’actions et 50% d’obligations. %. Pour les actions, il s’agit de 2 813 sociétés appartenant au Morningstar Developed Market NR EUR (vs 874 en 2021) et répondant aux critères géographiques du fonds. Pour les obligations, 945 émetteurs obligataires sur l’Europe et les USA, dont l’encours est d’au moins 300 millions, libellés en euros, présents sur des maturités (2/15 ans), High Yield ou Investment Grade et répondant aux critères géographiques du fonds.
- Pour Trusteam Obligations Court Terme : l’indicateur est composé de 295 émetteurs (vs 949 en 2021) obligataires sur l’Europe, le Mexique, le Japon et l’Australie, dont l’encours est d’au moins 300 millions, libellés en euros, présents sur des maturités (1/3 ans), High Yield ou Investment Grade et répondant aux critères géographiques du fonds.

Point méthodologique :

Pour nos fonds diversifiés et obligataires, afin de comparer leur performance extra-financière de la manière la plus pertinente possible, nous avons l’an dernier modifié la définition de leurs univers d’investissement. Ils sont désormais définis comme indiqué ci-dessus. Par conséquent, le taux de couverture de l’ensemble des données présentées peut largement différer de ceux de l’an dernier (notamment pour Trusteam Obligations Court Terme). Et la comparabilité des résultats est rendue difficile puisque les bases de comparaisons sont différentes.

Pour information, les taux de couverture des données chiffrées en TCO2 Scope (1+2+3) sont les suivants :

T. Optimum	85%
Indice T. Optimum	52%
T. ROC FLEX	90%
Indice T. ROC FLEX	51%
T. Obligations court terme	92%
Indice Trusteam Obligations court terme	46%
T. ROC	100%
Morningstar Developed Market	87%

T. ROC Europe	100%
Eurostoxx 50	100%
TF Global Client focus	97%
Indice TF Global Client Focus	92%
T. Sélective REcovery	100%
T. Roc PME	57%

L'ensemble des taux de couverture des différents indicateurs sont présents dans les annexes de ce rapport.

1.5. Ressources à la disposition de la société pour mettre en place ces stratégies

Un axe de recherche interne unique en Europe

Depuis 2007, Trusteam Finance a développé son expertise sur la satisfaction client en interne. En 2014, un effort très significatif a également été entrepris et l'organisation a été repensée avec la conversion de l'ensemble de la gestion action. En 2016, la société a investi dans la création d'un bureau de recherche interne en recrutant des analystes dédiés à la satisfaction client. En 2017, la collaboration avec l'Académie du Service pour le prix Excellence Client a enrichi notre questionnaire sur la culture client des entreprises. L'ensemble de la gestion collective et l'équipe de recherche de Trusteam Finance travaillent maintenant sur le process ROC et l'analyse de l'actif client des entreprises.

Notre équipe ISR est constituée de 8.5 personnes, soit 8.4 ETP: 2.5 personnes (soit 2.4 ETP) dans l'équipe de recherche Satisfaction Client et 6 gérants (4 actions et 2 taux). A noter que ces effectifs représentent 100% des équipes de recherche et 86% des équipes de gestion. Un seul gérant ne fait pas partie de l'équipe ISR : il gère les fonds Trusteam ROC PME et Trusteam Selective Recovery, qui sont peuvent utiliser la méthodologie ROC et intégrer des critères ESG dans leur gestion. En particulier, il n'est pas soumis à l'obligation d'un taux de couverture de l'analyse de 90%. C'est la raison pour laquelle ces fonds sont classés en article 6 selon la Directive SFDR. Nos autres fonds sont soit article 8 (Trusteam Optimum, Trusteam ROC Flex, Trusteam Obligation Court Terme), soit article 9 (Trusteam ROC, Trusteam ROC Europe et TF Global Client Focus).

Moyens externes : instituts de sondages et spécialistes marketing de la satisfaction client

Pour mesurer la satisfaction client, Trusteam Finance se base sur des enquêtes menées par des instituts de sondage.

Depuis 2011, elle a noué un partenariat exclusif avec IPSOS (<http://www.ipsos.fr/ipsos-loyalty>), troisième institut de sondage mondial, présent dans 86 pays avec plus de 17 000 salariés et pouvant s'appuyer sur un panel représentatif de plus de 4.7 millions de membres dans le monde.

Ensemble, les deux sociétés ont développé l'étude de satisfaction client la plus large en Europe, incluant 17 secteurs dans 5 pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni).

Depuis 2015 nous travaillons avec Forrester Research, spécialiste mondial de l'expérience client. En 2018, nous avons noué de nouveaux partenariats avec Synomia, dans l'intelligence artificielle et l'écoute des réseaux sociaux, Toluna, sur les sondages en ligne, et B3TSI, pour le B2B. En 2020, nous avons signé de nouveaux partenariats avec Bloom, spécialiste de la collecte et d'analyse de données sur les réseaux sociaux, et Dynata pour des enquêtes B2B. En 2021, nous avons commencé à travailler avec Happydemics et Potloc. Ils sont tous deux spécialistes des enquêtes réalisées sur les réseaux sociaux. Cette nouvelle méthodologie permet d'avoir des répondants plus « frais » que ceux présents

dans les panels, mais surtout de pouvoir interroger des clients sur des secteurs encore de niche, ce qui n'est pas toujours possible avec des panels classiques.

En 2022, nous avons travaillé avec Gematria. Start-up française spécialisée dans l'intelligence artificielle, Gematria a travaillé sur les résultats de l'étude Ipsos afin d'analyser les verbatims issus des questions ouvertes présentes dans l'étude. Plus largement, nous récoltons les données de plus de 40 instituts de sondage partout dans le monde que nous avons agrégées dans une base de données propriétaire comportant plus de 60 000 points de données, sur 8 600 entreprises.

Concernant l'analyse de la stratégie client de la société, l'identification de tendances et de nouveaux acteurs, Trusteam Finance est membre de l'AMARC (Association Française pour le Management de la Réclamation Client - <http://www.amarc.asso.fr/>). Trusteam est également membre du réseau ESOMAR, qui réunit les professionnels du market research pour avoir accès à des rapports sur les tendances clients. Les données d'impact ISR ex-post sont remontées de Refinitiv et du CDP depuis 2021.

Moyens internes : une équipe dédiée à la méthodologie ROC

Des moyens significatifs ont été mis en œuvre en interne pour constituer une équipe dédiée à la méthodologie ROC. L'équipe de recherche satisfaction client collecte, analyse et utilise également les données d'une vingtaine d'établissements de sondages basés aux Etats-Unis, en Europe, en Asie, en Amérique Latine ou en Afrique qui réalisent des enquêtes de satisfaction client. Une de ces sources est par exemple l'ACSI (American Consumer Satisfaction Index), créé en 1994 par Claes Fornell, professeur à l'université du Michigan et spécialiste de la satisfaction client.

Des informations sont également collectées lors d'échanges avec les entreprises. En plus des sources d'informations traditionnelles déclaratives (rapports annuels, rapport développement durable, site Internet, presse spécialisée...), un questionnaire centré sur la stratégie client est envoyé aux entreprises pour collecter l'information la plus adaptée possible. Les questions posées sont très simples : « Qui sont vos clients, pourquoi viennent-ils chez vous, comment mesurez-vous leurs attentes, comment traitez-vous leurs réclamations ?... » et ont pour but d'analyser la cohérence de la stratégie client, ses moyens et ses résultats. Ils rentrent en compte dans la seconde étape du filtre Satisfaction Client. L'objectif est de prendre en compte en priorité la voix du client et la confronter au discours tenu par la société.

Les données d'enquête, les informations issues des échanges et des sources documentaires, ainsi que les retours de questionnaires centrés sur la culture client sont intégrés dans une base de données propriétaire unique, accessible par les gérants. Ces informations sont également partagées régulièrement avec les équipes commerciales pour mieux expliquer la méthodologie à nos clients.

Formation et communication

Afin de former l'ensemble des collaborateurs à cette méthodologie, une plateforme de formation a été mise en place en Avril 2021. Les différents modules de cette plateforme regroupent des informations sur le fonctionnement de la société de gestion, sur l'utilisation de la satisfaction client comme moteur de performance financière, le lien entre satisfaction client et ISR ainsi que des explications détaillées du fonctionnement du process d'investissement. En plus de ces modules, de nombreux webinars et sessions de formation ont eu lieu afin de former les équipes en continu sur des sujets liés à l'ISR, la réglementation ou encore la satisfaction client.

En termes de communication interne, une réunion hebdomadaire appelée « Satnews » permet à toute la société de gestion de se tenir informée des dernières tendances client, des derniers classements

analysés ainsi que des sociétés récemment analysées. En ce qui concerne la communication externe, les Reporting extra-financiers sur des données trimestrielles, sont envoyés tous les mois en plus des Reporting financiers. Ils sont couplés d'un rapport de performance ESG en fin d'année et d'un code de transparence mis à jour une fois par an et reprenant toute la stratégie extra-financière de la société de gestion. Enfin, nous organisons régulièrement des événements ou webinars sur les sujets extra-financiers. Les derniers replays sont disponibles sur le site internet : <http://www.trusteam.fr/>

Limites méthodologiques

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière sont :

- La disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score ROC des entreprises.
- La représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.
- Les aspects qualitatifs de l'intégration de la dynamique positive ou négative du score ROC de l'entreprise
- La subjectivité des informations qualitatives émises par l'analyste extra financier.
- Les effets de seuil

1.6.Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de l'entité

1.6.1. Gouvernance

En avril 2021, Claire Berthier, responsable de l'ISR depuis 2014 rejoint la direction de Trusteam au poste de Directeur Général Adjoint. Elle est nommée Directeur Général en 2022. Cette nomination marque une volonté forte de Trusteam Finance d'intégrer l'ISR non seulement dans ses investissements mais également dans le fonctionnement global de la société.

« L'arrivée de Claire à ce poste de Directeur Général Adjoint va nous permettre d'ancrer résolument l'ISR dans la stratégie et de confirmer la position de Trusteam Finance en tant que société de gestion experte de l'ISR. Ses rôles au sein d'organisations externes (Comité Investissement Responsable de l'AFG, coalitions d'investisseurs comme le Climate Action 100+...) nous ont déjà permis d'accroître notre rayonnement en externe et d'accentuer l'importance de l'ISR chez Trusteam » précise Jean-Sébastien Beslay, Président et co-fondateur de Trusteam Finance.

Cette nomination engage Trusteam sur le chemin de la mixité, et fait entrer la première femme dans le Comité Consultatif, qui est donc composé de 25% de femme, contre 45% pour les effectifs totaux de Trusteam.

1.6.2. Rémunération

Depuis 2021, la politique de rémunération intègre la prise en compte des risques de durabilité dans le fonctionnement de la Société et les processus de décision d'investissement, à deux niveaux :

- Les performances individuelles du personnel, conditionnant la partie variable de la rémunération : elles intègrent le respect des process de gestion établis par la Société, dont la prise en compte des risques de durabilité dans les process de gestion.
- Le dispositif collectif d'intéressement : il intègre plusieurs critères de performance :
 - Performance financière de la société
 - Deux objectifs sociaux définis en CSE :
 - La satisfaction de nos clients « Gestion Privée » et « Développement »
 - L'engagement collectif des salariés

La politique de rémunération est à retrouver sur le site internet : www.trusteam.fr.

1.7.Perspectives

Sur ce rapport, nous publions déjà depuis 2019 la part « brune » des fonds, nous expliquons nos investissements controversés. Afin de mieux répondre aux demandes de nos clients et leur apporter plus de transparence, nous souhaitons améliorer les indicateurs d'impacts environnementaux présenté à nos clients, en particulier sur l'empreinte carbone et la part « verte » de nos investissements définie selon la Taxonomie afin de mieux présenter la compatibilité de nos portefeuilles avec les objectifs 1.5°C et présenter des fonds « décarbonés » ou « Net Zero 2050 », en ligne avec une neutralité carbone à l'horizon 2050.

En termes de périmètre et de données couvertes, nous avons élargi en 2020 la partie chiffrée de ce rapport à l'ensemble de nos fonds (contre 92% des encours en 2020), et plus seulement à nos fonds ISR (84% des encours en 2020 vs 87% en 2022). Nous avons élargi le champ d'application de la prise en compte des risques de durabilité à la gestion privée. Il s'agit de l'application systématique de la politique d'exclusion pour tout nouvel investissement (à compter du 1er avril 2021) pour la gestion collective, et (à compter du 1^{er} juillet 2021) pour la gestion privée.

2. ANALYSE MISE EN ŒUVRE SUR LES CRITERES ESG

2.1. Liste des principaux indicateurs ESG utilisés

Le premier critère ESG pris en compte est la Satisfaction Client, dès la première étape du process ROC.

Dans la deuxième étape du process, nous évaluons la qualité de la « Stratégie Client » de la société. Or, maintenir des scores de satisfaction élevés demande à avoir des employés engagés, une gouvernance alignée et un impact environnemental maîtrisé. Pour savoir si cela est le cas, nous analysons des critères extra-financiers, des critères ESG, via le prisme de la satisfaction client. Nous analysons les critères ESG qui nous semblent essentiels pour établir une « Stratégie Client » forte.

Comme expliqué précédemment (cf. 1.2 p.6), nous utilisons pour cette analyse des données extra-financières provenant de nos rencontres avec les émetteurs, leurs réponses à un questionnaire « Stratégie Client » que nous leurs envoyons et de l'analyse d'informations publiques, comme les rapports annuels.

Pour les **critères environnementaux**, nous analysons par exemple si les attentes environnementales des clients sont prises en compte dans la réalisation des produits et des services. Nous demandons également aux entreprises comment leurs produits et leurs services permettent à leur client d'améliorer leur empreinte environnementale et de mieux s'adapter au changement climatique.

Le but de cette analyse est de comprendre si l'entreprise sait réellement écouter ses clients, en connaît les attentes et en tire parti en produisant des produits et des services qui seront des opportunités environnementales. Il ne s'agit pas, pour l'entreprise, d'avoir des produits qui pourraient améliorer la planète mais qui n'auraient pas d'impact car ils ne seront pas vendus. Au contraire, pour maximiser l'impact bénéfique de ses opportunités environnementales, il faut que ces produits et services répondent aux attentes des clients et non aux envies des ingénieurs des services R&D des sociétés.

En matière climatique, nous prenons en compte principalement les opportunités favorisant une économie bas-carbone : dans notre évaluation de la Stratégie Client (2eme étape du Process ROC), nous analysons comment les produits et services de l'entreprise vont permettre à leurs clients de mieux s'adapter aux changements climatiques.

Les **critères sociaux** sont essentiels dans la bonne mise en œuvre d'une stratégie client sont l'engagement des employés et la création d'un climat de confiance. L'employé est la courroie de transmission entre les produits de l'entreprise et ses clients. Pour qu'un client soit satisfait, les employés doivent rester engagés. C'est ce qu'on appelle la Symétrie des Attentions®. En conséquence, l'absentéisme est plus faible, la diversité plus élevée, la corruption enrayée, la formation plus fréquente. Ce type de management demande un réel « *empowerment* » des salariés, plus de flexibilité, d'inclusion et donc moins de discrimination.

Dans les critères sociaux, nous analysons par exemple la formation ou les qualités recherchées lors de l'embauche de nouveaux collaborateurs (par exemple, écoute et empathie essentielle dans une réelle « culture client »).

Une entreprise qui a une réelle stratégie client doit être dirigée en pensant au client. Nous analysons par exemple, dans les critères de gouvernance, la composition des conseils d'administration et de la direction pour savoir s'il y a au moins une personne qui porte la voix du client et si les intérêts sont alignés dans un seul but : satisfaire les clients. Cette mission doit être portée par les dirigeants, avec une rémunération également indexée sur cette mission. Ces critères sont d'ailleurs liés à notre politique de vote.

Finalement, en se référant aux standards internationaux (GR4, Pacte Mondial, ODD), on peut établir la grille de correspondance suivante :

Question portant sur la thématique	GRI 4	Correspondance avec les critères Pacte mondial
<p>E</p> <p>102-21 : Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 201-2 : Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique 301-3 : Produits et matériaux d'emballage valorisés 302-5 : Réduction des besoins énergétiques des produits et des services 417-2 : Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage 417-3 : Cas de non-conformité concernant la communication marketing</p>	<p>102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite 102-21 : Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-29 : Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 102-56 : Vérification externe 202-1 : Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local 202-2 : Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel 401-2 : Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel 401-3 : Congé parental 402-1 : Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail 403-3 : Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé 404-2 : Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés 406-1 : Cas de discrimination et mesures correctives prises 412-2 : Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé 102-20 : Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-22 : Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités 102-26 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie 102-27 : Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé 102-32 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable 102-35 : Politiques de rémunération 102-36 : Procédure de détermination de la rémunération 102-37 : Implication des parties prenantes dans la rémunération 102-38 : Ratio de rémunération totale annuelle 102-39 : Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle 102-47 : Liste des enjeux pertinents 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre 201-1 : Valeur économique directe générée et distribuée 405-2 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes 418-1 : Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients</p>	<p>7. appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. 8. prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. 9. favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p> <p>6. contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>
<p>S</p>	<p>102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite 102-21 : Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-29 : Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 102-56 : Vérification externe 202-1 : Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local 202-2 : Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel 401-2 : Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel 401-3 : Congé parental 402-1 : Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail 403-3 : Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé 404-2 : Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés 406-1 : Cas de discrimination et mesures correctives prises 412-2 : Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé 102-20 : Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-22 : Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités 102-26 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie 102-27 : Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé 102-32 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable 102-35 : Politiques de rémunération 102-36 : Procédure de détermination de la rémunération 102-37 : Implication des parties prenantes dans la rémunération 102-38 : Ratio de rémunération totale annuelle 102-39 : Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle 102-47 : Liste des enjeux pertinents 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre 201-1 : Valeur économique directe générée et distribuée 405-2 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes 418-1 : Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients</p>	<p>7. appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. 8. prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. 9. favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p> <p>6. contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>
<p>G</p>	<p>102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite 102-21 : Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-29 : Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux 102-40 : Liste des groupes de parties prenantes 102-42 : Identification et sélection des parties prenantes 102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes 102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 102-56 : Vérification externe 202-1 : Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local 202-2 : Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale 401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel 401-2 : Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel 401-3 : Congé parental 402-1 : Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles 403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail 403-3 : Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés 404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé 404-2 : Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition 404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière 405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés 406-1 : Cas de discrimination et mesures correctives prises 412-2 : Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme 417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage 102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé 102-20 : Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux 102-22 : Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités 102-26 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie 102-27 : Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé 102-32 : Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable 102-35 : Politiques de rémunération 102-36 : Procédure de détermination de la rémunération 102-37 : Implication des parties prenantes dans la rémunération 102-38 : Ratio de rémunération totale annuelle 102-39 : Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle 102-47 : Liste des enjeux pertinents 103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre 201-1 : Valeur économique directe générée et distribuée 405-2 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes 418-1 : Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients</p>	<p>7. appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. 8. prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. 9. favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p> <p>6. contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>

Question portant sur la thématique	Objectif du Développement Durable (ODD)
E	<p>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p>Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p> <p>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>
S	<p>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</p>
G	<p>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>

2.2. Contribution et compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (2°C)

Historiquement, nous avons constaté dans nos Reporting extra-financiers une forte corrélation entre une « bonne note » ROC et une meilleure empreinte environnementale des portefeuilles. Notre Reporting extra-financiers donne accès aux mesures de performance environnementale suivante sur nos portefeuilles ISR à la fin de chaque trimestre :

Emission de CO2 Totale (mT) (DD) – Indicateur principal
 Emission GES Scope 3 (mT)
 % des sociétés ayant des objectifs de réduction de l'impact environnemental
 Taux annuel moyen de réduction des émissions
 Consommation d'énergie (Mwh) – Indicateur secondaire
 Intensité énergétique / CA
 Eau rejetée (Km3) - Indicateur secondaire
 Eau utilisée (m3) / CA
 Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)
 Nombre d'amendes environnementales
 % de déchets recyclés
 % de sociétés ayant une politique de biodiversité
 % de sociétés ayant mise en place des initiatives de restauration environnementale
 % de sociétés ayant mis en place sur la dernière année des produits ou services visant à réduire le changement climatique
 % des sociétés ayant une politique de packaging plus « environmental friendly »
 % de sociétés ayant mis en place des initiatives sur des produits issue de l'agriculture biologique
 % des entreprises proposant des produits ou services limitant l'impact négatif sur l'environnement

Sur nos cinq OPCVM ISR, nous publions :

- Tous les mois une synthèse effectuée sur base trimestrielle de ces indicateurs dans le Reporting financier,
- Deux fois par an, un rapport extra-financier plus détaillé et mieux illustré,
- Une fois par an, un rapport de mesure de performance ESG qui permet d'apprécier l'évolution de ces indicateurs dans le temps.

Dans le cadre de la compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, le premier critère à monitorer est notre niveau d'investissement dans des activités à forte intensité carbone, tels que défini par la TCFD. Nos fonds labellisés ont en moyenne une exposition de 10%⁴ sur ces secteurs contre 14% pour leurs indices ou univers de référence.

2.2.1. Une politique de prise en compte des risques de durabilité qui inclut les risques liés à la biodiversité

Dans la politique de prise en compte des risques de durabilité, une partie liée à la déforrestation a été ajoutée. La protection et la restauration des forêts, des prairies, des marécages, des mers et des autres écosystèmes naturels sont essentielles pour atténuer les effets du changement

⁴ Source : Trusteam Finance

climatique⁵. La réduction de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes naturels protège les puits de carbone essentiels.

Toute expansion industrielle de l'exploitation forestière, de l'agriculture ou de la production de marchandises entraînant directement ou indirectement la dégradation des forêts, la déforestation, la mise en place de nouvelles infrastructures dans les zones forestières intactes, ou la violation des droits des peuples indigènes est incompatible avec l'Accord de Paris.

Investir dans des activités agro-industrielles à forte émissions (soja, huile de palme, exploitations animale) présente donc un risque de durabilité fort.

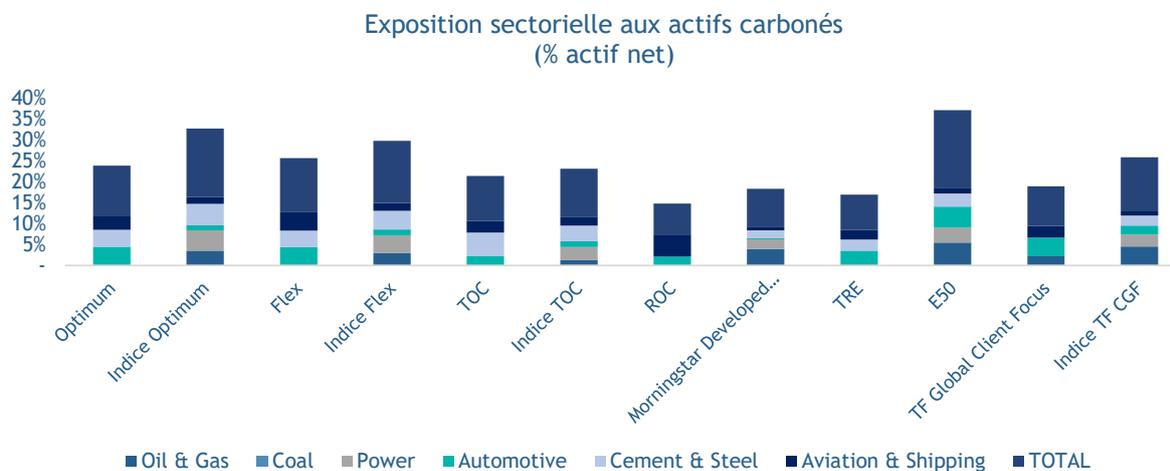
Une liste d'exclusion a été établie à partir de sources publiques et d'ONG⁶. Les sociétés présentant ce type de risque sont donc exclues.

Cette liste est revue tous les ans.

L'ensemble des activités listées dans la politique de durabilité présentent également des risques sur la biodiversité.

Trusteam étudie en ce moment même cette thématique et intégrera davantage ces sujets au cours des années à venir, afin d'aboutir, dans le courant de l'année 2024 à une politique de suivi des risques de biodiversité et au monitoring d'un indicateur avancé sur la biodiversité.

2.2.2. Une exposition inférieure aux actifs carbonés avec la mise en place d'une politique de durabilité en 2021



Exposition des fonds Trusteam Finance aux secteurs les plus « carbonés » en % de leur Actif Net
Source: Trusteam Finance, Factset, Global Coal Exit List au 31/12/2022

Pour plus de lisibilité, pour l'intégralité des graphiques de ce rapport :

TOC: Trusteam Obligations Court Terme

⁵ https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2020/09/Principes_FI_Accord_Paris_Final.pdf

⁶ <https://trase.finance/>

TF GCF: TF Global Client Focus

TRE: Trusteam ROC Europe

FLEX: Trusteam ROC Flex

E50 : Eurostoxx 50

Ces premières données appellent trois commentaires.

Début 2021 a été adoptée notre politique de prise en compte des risques de durabilité. Celle-ci a été mise en place pour plusieurs raisons. Le process ROC, décrit précédemment, nous a amené à ne pas investir dans de nombreux secteurs parmi les plus à risques d'un point de vue de la durabilité. Pourquoi ? Car ces secteurs, comme ceux liés aux énergies fossiles ou aux mines, ne sont pas couverts par notre approche « Client ». Ces secteurs d'activités ne correspondent pas à nos compétences et la philosophie d'investissement que nous souhaitons proposer à nos clients. A ces raisons historiques, s'ajoutent les risques extra-financiers croissants portant sur ces secteurs. Il a donc été décidé d'exclure le secteur des énergies fossiles, les armes controversées et conventionnelles, le divertissement pour adultes, le tabac ainsi que les activités portant atteinte à la biodiversité.

L'ensemble de notre politique de prise en compte des risques de durabilité est à retrouver sur notre site internet⁷.

Celle-ci induit donc une exposition de nos fonds aux actifs « carbonés » inférieure à celle leurs indices ou univers de référence⁸. Au 31/12/2022, nos fonds labellisés ISR (Trusteam ROC, Trusteam Roc Europe, Trusteam Optimum, Trusteam ROC Flex et Trusteam Obligations Court Terme) avaient une exposition nulle aux énergies fossiles et les producteurs d'électricité. Les secteurs « carbonés » que nous détenons sont liés à l'automobile, les matériaux de construction, l'industrie lourde (acier) et l'aviation. En comparaison, Trusteam Optimum et Trusteam ROC Flex sont respectivement 27% et 14% moins exposés que leurs indices de comparaison. C'est 19% pour Trusteam ROC face au Morningstar Developed Market, 54% pour Trusteam ROC Europe, face à l'Eurostoxx 50 et 27% pour TF Global Client Focus par rapport à son indice de référence. Trusteam Obligations Court Terme est pour sa part 7% moins exposé que son indice de comparaison. Pour les fonds T.Optimum, T.ROC Flex et T.ROC, l'écart avec leur indice se creuse par rapport à l'an dernier : 41pts de moins par rapport à 2020 pour T. Optimum, c'est 13pts pour T. ROC Flex et 34pts de moins pour T. ROC.

Notons également que les seules expositions aux énergies fossiles concernaient les portefeuilles non ISR, qui représentent 4% des encours totaux de Trusteam. L'exposition des OPCVM de Trusteam aux énergies fossiles à fin 2022 représentait donc moins de 1% de ses encours.

Au 31/12/2022, il nous restait sur l'ensemble des fonds de la société de gestion encore 1 investissement lié au secteur de l'énergie. ATMOS, présente dans TF Global Client Focus. Elle ne fait pas partie de la Global Oil & Gaz Exit List⁹. Ce leader américain est spécialisé dans la distribution de gaz naturel et n'est pas impliquée dans des opérations d'extraction.

La seule valeur restant dans les portefeuilles fin 2021 et inscrite dans la Global Coal Exit List a été sortie en cours d'année, comme prévu dans ce même rapport l'an dernier.

Sur la partie gestion privée, seule TOTAL reste encore en portefeuille dans deux comptes. Ces titres sont sortis au fur-et-à-mesure, toujours dans l'intérêt du client. EDF, en présent dans les portefeuilles en fin d'année dernière, EDF, a été sorti des portefeuilles.

⁷http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/Politique_sur_la_pri se_en_compte_des_risques_de_durabilite.pdf

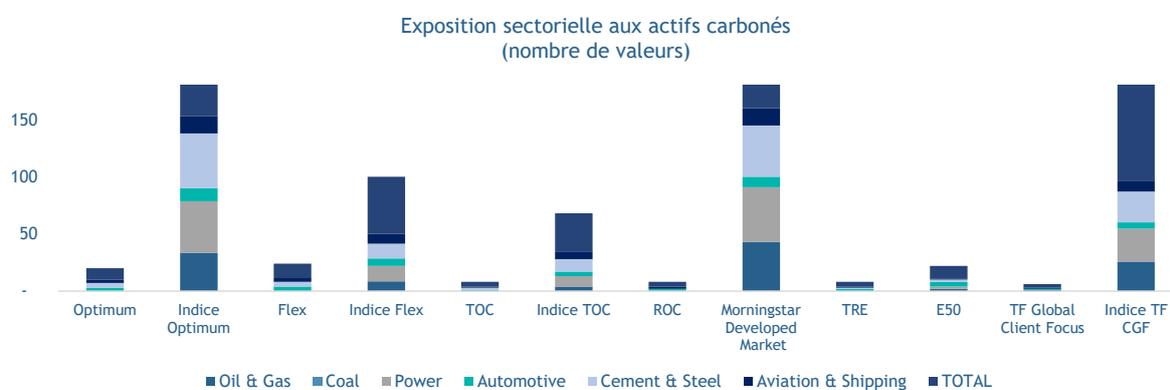
⁸ Détails à retrouver p10

⁹ <https://coalexit.org/>

2.2.3. S'engager avec les entreprises les plus émettrices, afin de s'assurer de la crédibilité de leur transition

La deuxième réaction concerne la façon dont ces risques peuvent être évalués et atténués.

La plus grande partie de l'exposition aux actifs « carbonés » dans le portefeuille se fait via le secteur des transports (automobile et compagnies aériennes), de l'acier ou des matériaux de construction. Mais nos portefeuilles, non benchmarkés, sont plus concentrés que nos indices de référence. Cela devient particulièrement frappant lorsque l'on compare le nombre de sociétés de ces secteurs « carbonés » dans nos portefeuilles face à ceux de leurs indices.



Exposition des fonds Trusteam Finance aux secteurs les plus « carbonés » en nombre de sociétés
Source: Trusteam Finance, Factset, Global Coal Exit List au 31/12/2022

Nb sociétés	Oil & Gas	Coal	Power	Automotive	Cement & Steel	Aviation & Shipping	TOTAL
Optimum	-	-	-	3	4	3	10
Indice Optimum	33	-	45	12	48	15	153
Flex	-	-	-	4	4	4	12
Indice Flex	9	-	14	7	13	9	50
TOC	-	-	-	1	2	1	4
Indice TOC	4	-	9	4	11	6	34
ROC	-	-	-	2	-	2	4
Morningstar Developed Market	43	-	48	9	45	15	160
TRE	-	-	-	2	1	1	4
E50	2	-	2	4	2	1	11
TF Global Client Focus	1	-	-	1	-	1	3
Indice TF CGF	26	-	29	5	27	9	96
Fonds Trusteam	91	-	118	35	119	46	408

Exposition des fonds Trusteam Finance aux secteurs les plus « carbonés » en nombre de sociétés
Source: Trusteam Finance, Factset, Global Coal Exit List au 31/12/2022

En ligne avec notre ADN de « Stock Picker », cette exposition se fait donc sur un nombre limité de sociétés que nous connaissons et avec qui nous avons des relations de qualité. Cette qualité de relation nous permet d’engager avec elle un dialogue constructif et pérenne, afin de mieux comprendre leurs stratégies de décarbonation, d’en évaluer la crédibilité et de pousser, si besoin, de meilleures pratiques.

2.2.4. Politique d’engagement

A travers sa politique d’engagement, Trusteam Finance cherche à promouvoir la Satisfaction Client, et la bonne gestion de l’actif client dans les entreprises. A l’heure où les clients accordent de plus en plus d’importance aux sujets environnementaux et sociétaux, comme nous l’a montré le baromètre mené en partenariat avec l’Obsoco mené en juin 2022, cette politique d’engagement s’adapte et intègre davantage ces problématiques qu’auparavant.

Faire évoluer les pratiques, tant en matière de culture client que de décarbonation de l’économie, demande beaucoup de temps et d’accompagnement. Si nous pouvons être des acteurs de cette prise de conscience, nous ne sommes pas une société de conseil. Une allocation optimale de notre temps et de nos moyens demande donc à structurer cette démarche. Cependant, conscients de ces besoins, nous avons pour objectif de fédérer un écosystème d’acteurs engagés vers cette transformation.

Nous pouvons également utiliser l’engagement comme un prolongement de nos analyses sur la Stratégie Client et un moyen de mieux connaître les entreprises, en particulier concernant des controverses en cours sur des valeurs.

Chez Trusteam Finance, l’engagement consiste donc à :

- faire prendre conscience de l’importance de la satisfaction client ;
- prendre position sur des enjeux ESG, pour mieux comprendre ce que font les entreprises et leur demander d’améliorer leurs pratiques dans la durée.

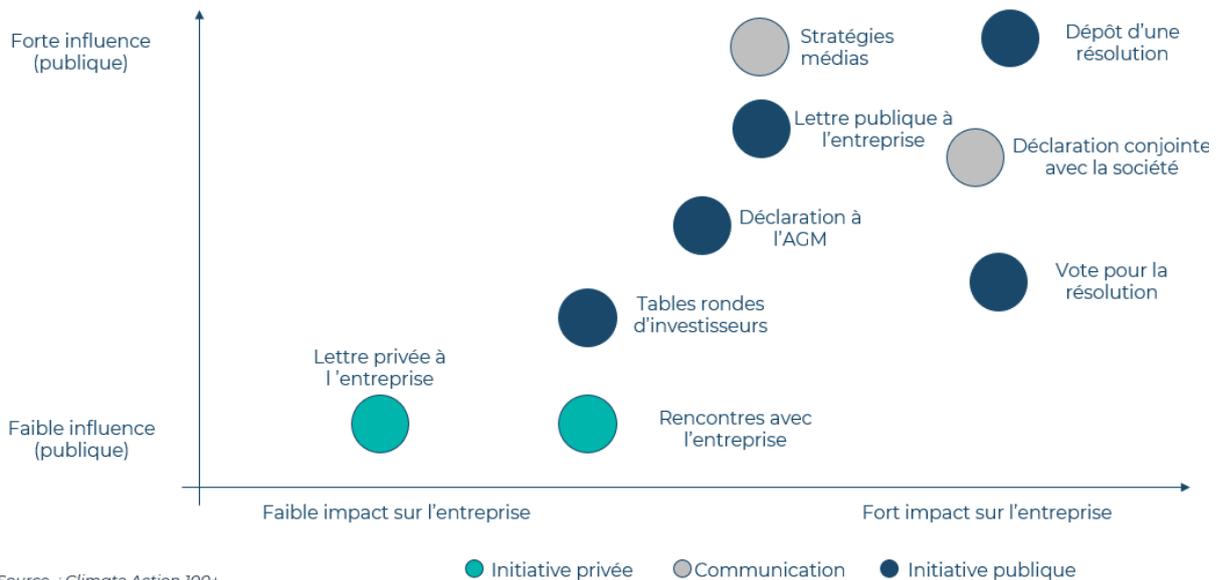
Pour une allocation optimale, les moyens alloués sont proportionnels à la matérialité de l’enjeu vis-à-vis de la satisfaction client. Les engagements portant sur les critères :

- D’expérience client et d’engagement Net Zero font l’objet d’un engagement direct et individuel ;
- De réputation font l’objet d’engagements collectifs où Trusteam Finance peut être plus ou moins actif en fonction de son niveau de compétence et d’intérêt ;
- D’intérêts généraux font l’objet de déclarations d’intentions plus générales.

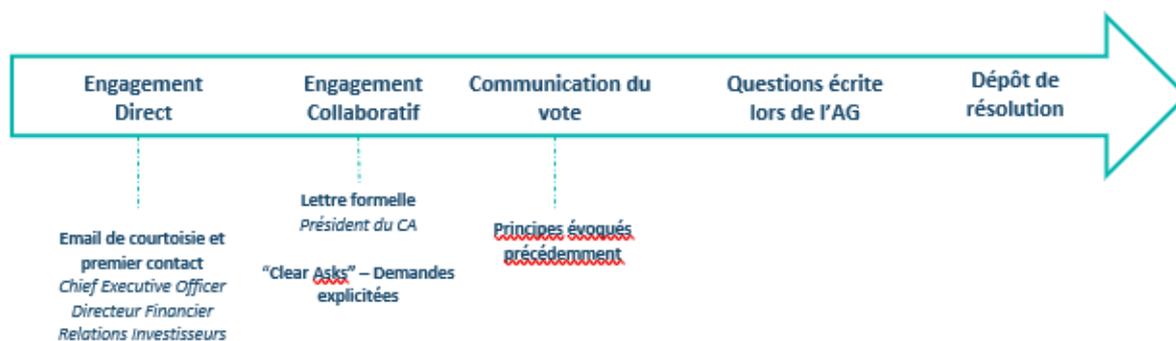


Classification des différents types d'engagement en fonction de leur contribution à l'impact et de l'implication de Trusteam (2022)

Cette démarche d'engagement passe non seulement par un dialogue direct et suivi avec les entreprises mais aussi par des prises de position publiques plus large, par exemple dans des colloques ou des associations professionnelles où nous pouvons promouvoir les bonnes pratiques et faire valoir l'importance de la satisfaction client.



Politique d'escalade :



Source : Trusteam Finance

Le rapport d'engagement est disponible sur notre site internet : http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/2023.03.27_CR_DDV_et_Engagement_2022.pdf

2.2.5. Une empreinte carbone beaucoup plus faible que nos indices de référence

Rappel méthodologique :

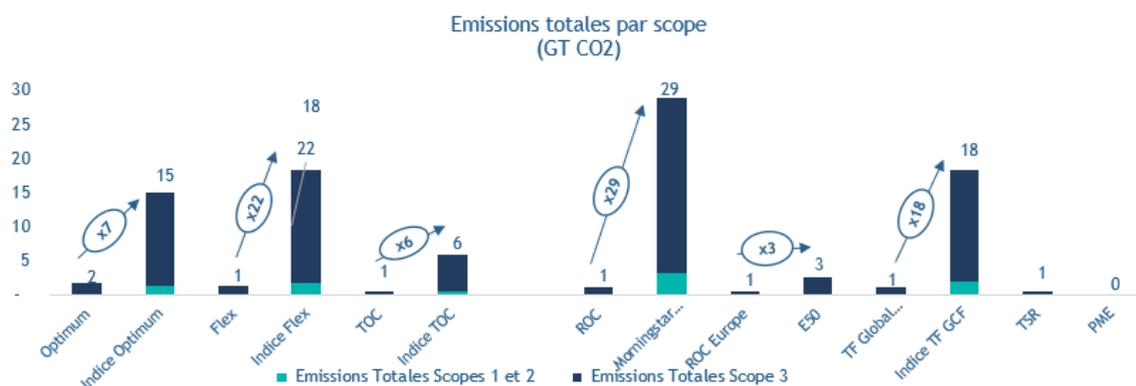
Pour nos fonds diversifiés et obligataires, afin de comparer leur performance extra-financière de la manière la plus pertinente possible, nous avons l'an dernier modifié la définition de leurs univers d'investissement. Ils sont désormais définis comme indiqué page 11 de ce rapport. Par conséquent, le taux de couverture de l'ensemble des données présentées peut largement différer de ceux de l'an dernier (notamment pour Trusteam Obligations Court Terme). Et la comparabilité des résultats est rendue difficile puisque les bases de comparaisons sont différentes.

Pour information, le taux de couverture des données chiffrées en TCO2 Scope (1+2+3) sont les suivantes :

T. Optimum	85%
Indice T. Optimum	52%
T. ROC FLeX	90%
Indice T. ROC FLEX	51%
T. Obligations court terme	92%
Indice Trusteam Obligations court terme	46%
T. ROC	100%
Morningstar Developed Market	87%
T. ROC Europe	100%
Eurostoxx 50	100%
TF Global Client focus	97%
Indice TF Global Client Focus	92%
T. Sélective REcovery	100%
T. Roc PME	57%

L'ensemble des taux de couverture des différents indicateurs sont présents dans les annexes de ce rapport.

Cette différence déjà significative en termes d'exposition sectorielle devient encore plus flagrante lorsque l'on compare les émissions totales de CO2 des portefeuilles par rapport à celles de leurs indices.



*Emissions totales en GTCO2 (Scopes 1+2+3)
Sources : Trusteam Finance, CDP (2022)*

TOC : Trusteam Obligations Court Terme
 ROC : Trusteam ROC
 TRE : Trusteam ROC Europe
 TF GCF : TF Global Client Focus
 PME : Trusteam PME
 TSR : Trusteam Sélective Recovery
 Flex : Trusteam ROC FLEX

Sur ce graphique, les émissions totales en TCO2 (Scope 1+2+3) représentent la somme des émissions carbonées de toutes les sociétés présentes en portefeuille vs celles présentes dans l'indice de référence.

Nous constatons donc que nos fonds sont sensiblement moins émetteurs que leur indices ou univers de référence. Selon les données à notre disposition, **nos portefeuilles émettent entre 3 et 29 fois moins de CO2 que leurs indices de comparaison.**

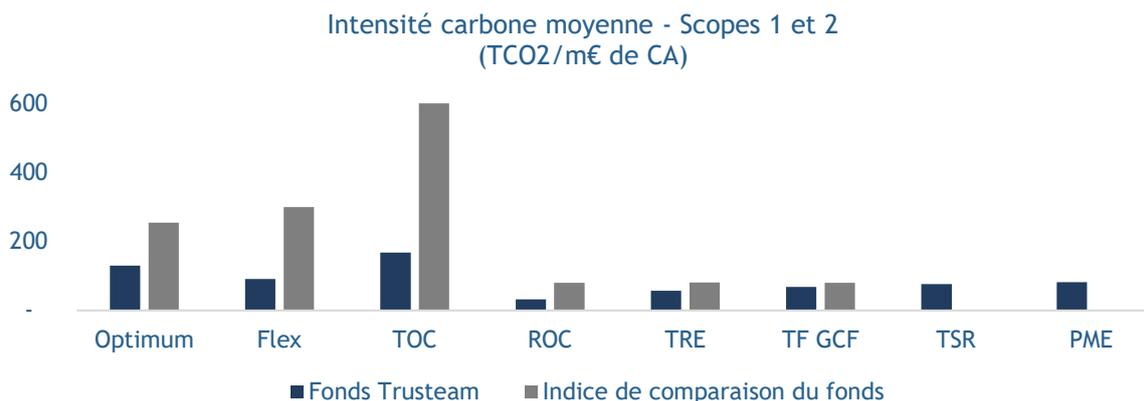
Pourquoi ? Comment expliquer cet écart si important ?

Tout d'abord, comme évoqué précédemment, notre stratégie de gestion fait que nous sommes moins présents sur les secteurs les plus émetteurs. En effet, notre approche client favorise les entreprises B2C tournées spontanément vers la digitalisation. Les entreprises industrielles également plus polluantes ont été naturellement moins présentes dans nos portefeuilles en raison d'un manque d'information sur des critères de satisfaction client. Ensuite, au sein de ces secteurs, nous sommes investis sur des sociétés moins émettrices. En effet, la culture client que nous recherchons au sein des sociétés implique une écoute des attentes environnementales des clients, de plus en plus forte. Afin de répondre à ces attentes, maîtriser leur empreinte carbone est un engagement nécessaire.

Il semblerait donc, selon cette analyse ex-post, que notre stratégie de gestion nous conduise à choisir les sociétés les plus vertueuses même sur les activités les plus carbonées.

Précision méthodologique :

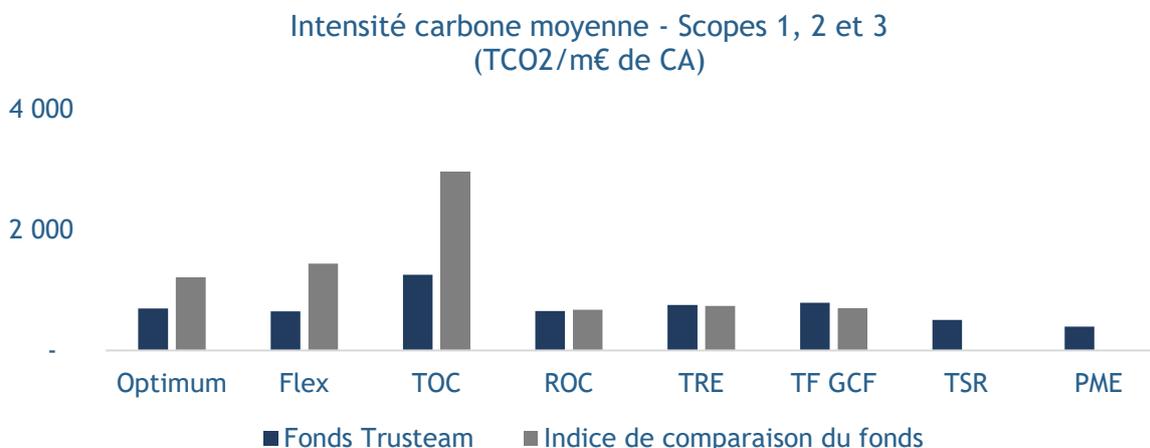
Nous préférons nous comparer en valeurs absolue, et non en intensité car cela semble mieux illustrer les défis auxquels nous devons faire face, et de mettre en perspectives les émissions des portefeuilles par rapport au budget carbone restant. Pour plus de transparence et à titre de comparaison, les résultats sur l'intensité CO2 des portefeuilles est présenté ci-dessous :



Intensité CO2 des portefeuilles - Scopes 1 et 2
Sources : Trusteam Finance, CDP

TOC : Trusteam Obligations Court Terme
ROC : Trusteam ROC
TRE : Trusteam ROC Europe
TF GCF : TF Global Client Focus
PME : Trusteam PME

Pour être au plus proche de la réalité, nous calculons également l'intensité carbone moyenne de nos portefeuilles sur toute la chaîne de valeur, soit sur les scopes 1, 2 et 3.



Intensité CO2 des portefeuilles - Scopes 1 et 2

Sources : Trusteam Finance, CDP

TOC : Trusteam Obligations Court Terme

ROC : Trusteam ROC

TRE : Trusteam ROC Europe

TF GCF : TF Global Client Focus

PME : Trusteam PME

TSR : Trusteam Sélective Recovery

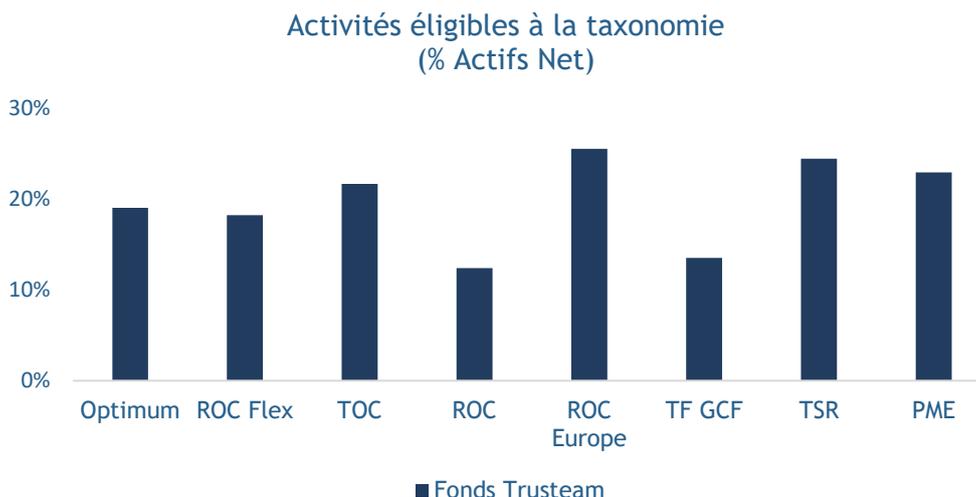
2.2.6. Eligibilité à la taxonomie européenne

Pour la première fois cette année, nous communiquons sur la part d'actif net éligible à la taxonomie européenne. Mise en place dans l'objectif de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser une transparence de long-terme, cette taxonomie sera mise en place progressivement dans les mois qui viennent.

La première étape consiste à détecter la part des activités des sociétés détenues en portefeuille liées à des activités durables. Un total de 67 activités définies comme durables par un groupe d'experts sur le climat mandaté par la commission européenne. Ces activités sont dites « éligibles » à la taxonomie.

Une fois cette part déterminée, il s'agit de définir « l'alignement » à la taxonomie, soit la part de ces activités éligibles qui respectent un certain nombre de critères, quantitatifs et qualitatifs, qui permettent de s'assurer que ces activités contribuent substantiellement à au moins un objectif environnemental (défini par la commission européenne), qu'elles n'ont pas d'impact négatif sur leurs parties prenantes, et qu'elles respectent bien les minima sociaux.

Pour cette première année, nous avons décidé de publier la part de nos actifs éligibles à la taxonomie.



TOC : Trusteam Obligations Court Terme

ROC : Trusteam ROC

TRE : Trusteam ROC Europe

TF GCF : TF Global Client Focus
PME : Trusteam PME
TSR : Trusteam Sélective Recovery
ROC FLEX : Trusteam Roc FLEX

Source : Trusteam Finance, Méthodologie interne d'estimation d'éligibilité à la taxonomie prenant en compte 200 catégories d'activités éligibles

Ces premiers résultats nous semblent cohérents avec la stratégie de chaque fonds. En effet, l'objectif de la taxonomie est bien de mettre en avant les activités en transition. Ainsi les secteurs automobiles, de construction ou encore de l'aviation sont parmi les premiers secteurs concernés par la taxonomie. Les résultats d'éligibilité sont donc cohérents avec les données mentionnées précédemment (p16) concernant l'exposition des fonds à ces secteurs. Les fonds diversifiés T. Optimum et T. Roc Flex sont en effet davantage investis sur des sociétés de services. Concernant Trusteam Sélective Recovery, son éligibilité à la taxonomie est en ligne avec sa stratégie d'investissement puisque le fonds se concentre sur des sociétés en transition ou en retournement, il est donc fortement exposé aux secteurs éligibles à la taxonomie.

La méthodologie de calcul est basée sur la correspondance entre les secteurs éligibles à la taxonomie et la répartition sectorielle des activités de l'entreprise. Le calcul d'alignement à la taxonomie est en cours d'élaboration et demande encore à être affiné à partir des données publiées par les entreprises.

3. LISTE DES OPC PRENANT EN COMPTE DES CRITERES ESG

Au 31/12/2022, ces fonds ISR de la société de gestion représentent des encours de 631m€ soit :

- 88% des encours totaux sous gestion (fonds et mandats),
- 97% des encours des fonds gérés par Trusteam Finance.

Liste des OPC ISR

Trusteam	Obligations Court-Terme	Optimum	ROC Flex	ROC	ROC Europe	TF Global Client Focus
ISIN	Part C : FR0007476734	Part A : FR0007072160 Part B : FR0010316216 Part P : FR0013281169 Part D : FR0013201290 Part M : FR0013398336	Part A : FR0007018239	Part A : FR0010981175 Part B : FR0010985804 Part P : FR0013281177 Part S : FR0013176062	Part C : FR0007066725 Part P : FR0013281185 Part I : FR0011896430	Part R : FR001400BY52 Part I : FR001400BY60 Part M : FR001400BY78
Stratégie dominante et complémentaires	✓ Best in universe (primaire) ✓ Best effort (secondaire) ✓ Thématiques ISR : Satisfaction Client					
Classe d'actifs principale	Obligations	Mixte profilé à dominante taux	Mixte	Actions internationales	Actions des pays de l'union européenne	Actions internationales
Exclusions appliquées par le fonds	Exclusions des secteurs des énergies fossiles, utilities, déforestation, biodiversité, armes controversées et conventionnelles, divertissement pour adulte. Détail de la politique d'exclusion : http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/Politique_sur_la_prise_en_compte_des_risques_de_durabilite.pdf					
Encours du fonds au 31/12/2022	35m€	313m€	26m€	67m€	40m€	5m€
Labels	Label ISR	Label ISR	Label ISR	Label ISR	Label ISR	-
Liens vers les documents relatifs au fonds	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/obligations-court-terme-ex-meyerbeer-tresorerie.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/optimum-a.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/roc-flex.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-a.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-europe-a.html	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/tf-global-client-focus-r.html

Sur les autres OPCVM non ISR :

- TF Global Client Focus est géré selon le process ROC et sera labellisé au cours du T1 2023
- Trusteam ROC PME est également géré sur opportunité selon le process ROC, et donc selon les mêmes critères ESG. Son taux d'éligibilité est inférieur au 90% requis pas le label ISR.
- Trusteam FUNDS ROC est une SICAV qui est un fonds nourricier du fonds Maître Trusteam ROC qui a le Label ISR. La SICAV s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en

conformité avec les dispositions de l'article 9. Elle a été dissoute le 28 avril 2022 et les actifs ont été fusionnés avec le fonds T. ROC

4. ÉVENTUELLES ADHESIONS A DES CHARTES, CODES, INITIATIVES OU AUTRES LABELS ESG

Nom		Thématique	Coordination	Sociétés	Date	Statut
Lead investor						
Climate action 100+	E	Climat	IIGCC /PRI/Ceres	10	2017	En cours
CDP	E	Climat	CDP	46	2018	En cours
Supporting investor						
Acces to medicine Index	S	Santé	ATM Foundation	2	2010	En cours
Anti-Bribery and corruption engagement	G	Corruption	PRI	6	2013	Clos
Access to nutrition	S	Nutrition	ATN Foundation	3	2014	En cours
Bangladesh Investor Initiative (Rana Plaza)	S	Supply Chain	CERES	17	2014	En Cours
Sustainable Protein Index	E	Biodiversité /	FAIRR	9	2018	En cours
Centrales à Charbon - General Electric	E	Climat	As You Saw	1	2018	En cours
Know the Chain	S	Forced Labor	Business & Human Rights	19	2020	En cours
Meat Sector during COVID-19	S	Supply Chain	ICCR / FAIRR	3	2020	En cours
Share Action	E	Climat	People & Planet	4	2021	En cours
Investor Statement - Signatory						
Deforestation and forest fires in the Amazon	E	Biodiversité /	PRI / CERES		2019	En cours
Coronavirus Response	S	COVID	PRI / ICCR		2020	En cours
Investor Agenda	E	Climat	PRI		2019	En cours
Net Zero for Airline Industry	E	Climat	PRI		2020	En cours
Total				116		

5. GESTION DES RISQUES ESG

5.1. Exclusions

5.1.1. *Energie fossiles*

Trusteam a décidé d'adopter une stratégie d'exclusion (A compter du 1^{er} avril 2021 pour les fonds et 1^{er} juillet 2021 pour la Gestion sous mandat pour tous les nouveaux investissements) des sociétés directement liées au charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'arrêt du financement du charbon, liée à la stratégie nationale de neutralité carbone et les engagements pris par la place de Paris en la matière.

Elle concerne donc non seulement les sociétés extractrices de charbon et productrice d'électricité à partir de charbon mais aussi, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, infrastructure de stockage et transport, et production d'équipements et de services, dans la mesure où une part significative de leur chiffre d'affaires est réalisée auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Pour les sociétés dont une partie non significative de leur activité est liée indirectement au charbon mais se trouve encore en deçà des seuils déterminés¹⁰ et en portefeuille, une stratégie active d'engagement est réalisée, qui vise également à aider le gérant à apprécier le risque extra-financier lié à ces activités (ex. production d'équipement pour la construction de centrales à charbon). Il est important d'inclure dans ce spectre l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon, puisque la fin programmée des activités liées au charbon thermique entraîne un risque financier majeur pour ces acteurs.

Trusteam a également décidé d'exclure les sociétés ayant des activités d'exploration ou d'extraction liées au pétrole et au gaz.

5.1.2. *Armes controversées et conventionnelles*

Trusteam se défend d'investir dans des sociétés fabricant des armes controversées. Cette catégorie est définie par les produits suivants : Mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques, armes biologiques, armes nucléaires, armes incendiaires, fragments non détectables, lasers aveuglants, phosphore blanc, uranium appauvri.

Trusteam exclu également le secteur des armes conventionnelles. Une arme est définie comme un produit ou un objet ayant pour but de tuer ou de blesser volontairement et utilisé exclusivement à des fins militaires.

Cette activité met en effet en risque directement l'ODD n° 16 (paix, justice et institutions efficaces). Une liste d'exclusion listant les sociétés qui, à la connaissance de Trusteam, font plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans des armes ou des composants d'armes conventionnelles.

Afin d'établir sa liste d'exclusion, Trusteam utilise les listes publiques des ONG PaxWorld et ICAN36.

5.1.3. *Divertissement pour adulte*

La pornographie, les jeux d'adultes et de hasard sont aussi exclus des investissements de Trusteam.

¹⁰ Cf Global Coal Exit List Methodology : <https://www.coalexit.org/methodology>

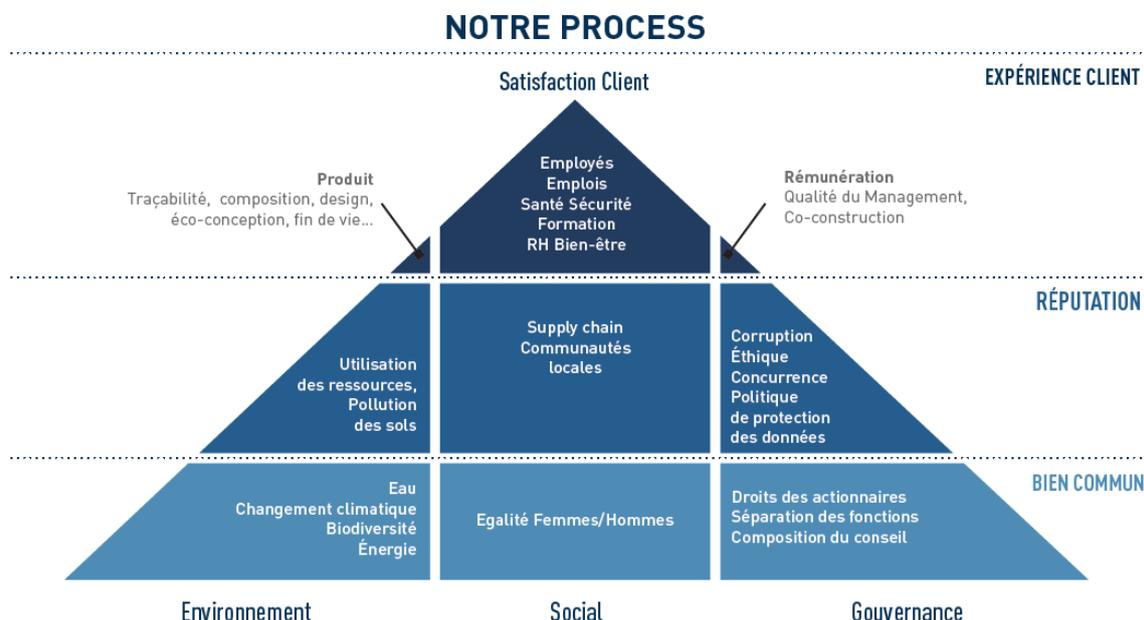
5.1.4. Tabac

La fabrication et la vente de tabac fait partie des activités reconnues par l'OMS comme portant atteinte à l'ODD 3 sur la santé ; L'exclusion porte sur toute société ayant plus de 10% de ses revenus liés au tabac

5.2. Gestion des risques et prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

5.2.1. Pyramide de matérialité

Elle doit s'analyser du haut vers le bas et s'appuie sur les indicateurs de risques mentionnés ci-dessous



L'ensemble de ces indicateurs sont reflétés dans les scores de satisfaction client que nous observons au quotidien. En effet, les préoccupations des clients étant de plus en plus tournées vers les problématiques extra-financières¹¹, celles-ci sont intégrées, de manière indirecte dans l'ensemble des études et classements suivis. Plus spécifiquement les indicateurs de « l'expérience client » sont suivis via une approche qualitative réalisée à travers l'analyse de la stratégie client. La quantification de l'impact financier sur l'entreprise n'est pas effectuée.

Les autres indicateurs de risque sont étudiés de manière explicite à posteriori, et notamment à travers les controverses et les Reporting extra-financiers déjà mentionnés précédemment dans ce document.

5.2.2. Risques spécifiques liés au changement climatique

Il est important de noter que nos portefeuilles et notre style de gestion font que nos risques directs en termes de développement durable, et en particulier de bilan carbone, sont beaucoup plus faibles que dans une gestion traditionnelle. Du fait de nos nombreuses exclusions (secteur pétrolier, minier...) et de notre taux de sélectivité élevé, notre portefeuille est (quasiment) décarboné.

Ainsi, à fin 2022, en moyenne :

- En moyenne, l'intensité carbone (TCO2/m€ de Chiffre d'Affaires) des fonds ISR Trusteam était

¹¹ Livre Blanc ISR, Trusteam Finance, 2018, disponible sur demande

- de 2.7x inférieure à celle de leur indice ou univers de référence
- En moyenne, l’empreinte carbone totale des fonds ISR de Trusteam (tonnes de CO2) définie comme la somme des empreintes CO2 des entreprises sous-jacente était de :
 - o 22x inférieure à celle de leur indice ou univers de référence en scope 1 et 2
 - o 12x inférieure à celle de leur indice ou univers de référence en scope 1, 2 et 3

Il est important de noter que cette mesure statique donne une estimation des émissions, utile pour avoir un point de comparaison, une indication générale ex-post de l’impact des portefeuilles mais semble difficilement convenir pour s’en servir, dans notre gestion, comme d’un indicateur ex-ante.

Selon notre point de vue, le débat ne porte plus sur baisser l’intensité carbone, mais bien réduire en absolue pour arriver au « Net Zero » en 2050.

En effet, dans cette transition vers une société bas carbone, toutes les entreprises vont devoir s’adapter. Ce changement de paradigme concerne l’ensemble des sociétés dans lesquelles nous investissons. Les derniers rapports de l’IEA¹² en mai et du GIEC en août, ont clairement montré la route à suivre. Agir contre le changement climatique, c’est possible. Le maître mot, c’est le « Net Zéro 2050 ¹³ ». Selon le rapport du GIEC, « atteindre zéro émissions nettes cumulées de CO2 produites par l’Homme est un impératif pour stabiliser le réchauffement de la température globale ».

S’assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons sont bien en route vers le Net Zéro est une étape cruciale dans notre contribution, en tant qu’investisseur, à la lutte contre le changement climatique. C’est via l’engagement actionnarial que nous sommes, en tant qu’investisseur, un acteur de cette transition. Nous sommes convaincus que le dialogue que nous menons avec les entreprises a un impact. Dans notre vision, un « gérant d’actifs » se doit au quotidien de connaître les entreprises et de comprendre ce qu’elles font. Pour se faire, il les rencontre, les écoute et les pousse à aller plus loin. Demander le Net Zéro aux entreprises que nous avons en portefeuille est donc une suite logique de notre métier et de notre engagement.

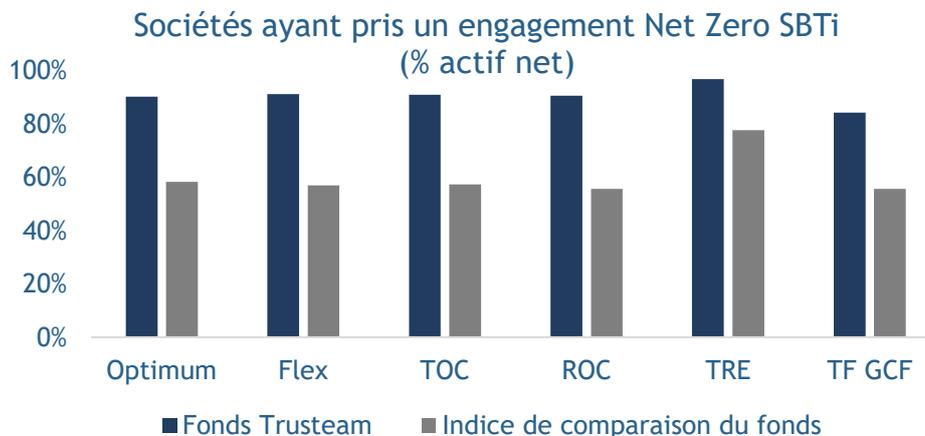
C’est pourquoi nous avons pris l’engagement, à l’été 2021, de demander à l’ensemble des sociétés présentes dans nos fonds labellisés ISR de prendre un engagement Net Zero avant la fin 2021, et d’avoir dans ces fonds uniquement des sociétés ayant pris un engagement Net Zero avant fin 2022.

Pour prendre la mesure de cet engagement, nous utilisons la certification SBTi (Science Based Target Initiative) qui permet d’apprécier le sérieux des actions entreprises par les sociétés. La publication du scénario Net Zero de l’IEA en mai 2021 est également un élément très important à prendre en compte dans notre réflexion. Pour aller plus loin sur ce sujet, nous avons lancé en 2022 la première édition du Sprint to Net Zero, une campagne d’engagement ayant pour objectif de pousser les entreprises à prendre un engagement Net Zero 2050.

Objectif : Nous nous sommes fixés un objectif ambitieux : avoir 100% des entreprises en 2025 ayant des plans Net Zero validés par SBTi.

¹² <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>

¹³ IPCC, 2021, Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change



TOC : Trusteam Obligations Court Terme

ROC : Trusteam ROC

TRE : Trusteam ROC Europe

TF GCF : TF Global Client Focus

Flex : Trusteam Roc FLEX

Sources: Trusteam Finance, CDP

Le **risque de transition** (l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) est donc minimisé par rapport à aux univers de référence de nos fonds. Les conséquences directes du changement climatique et le calcul des impacts financiers d'un scénario d'augmentation des températures de 2°C sont moins pesants. Grâce à leur stratégie client, les entreprises en portefeuille ont la capacité de les transformer en opportunité. Cependant, nous nous engageons via le Climate Action 100+, soit en tant que *lead investor*, soit en tant que *supporting investor*, avec les sociétés en portefeuille perçues comme étant les plus polluantes. Afin de simplifier notre exposition à ces risques, nous avons défini une politique d'exclusion plus stricte présenté dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité¹⁴.

Quant aux **risques physiques** (l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique), ils sont monitorés par les gérants dans la troisième partie du process, liés aux « angles morts », principalement par l'analyse des controverses environnementales (cf. 5 p28). Notons tout de fois qu'au vu des biais sectoriels induits par notre process ROC, les fonds sont peu exposés aux secteurs les plus à risques.

La conversion de l'ensemble de notre gamme de fonds commercialisée à l'approche ROC, soit par des fonds labélisés ISR soit par des fonds intégrant sur opportunité le process ROC à leur stratégie de gestion (Trusteam ROC PME & Trusteam Selective Recocery) a donc été une réponse cohérente et naturelle pour minimiser les risques et saisir les opportunités liées au changement climatique.

¹⁴

http://www.trusteam.fr/fileadmin/user_upload/Documents_Mentions_legales/Politique_sur_la_prise_en_compte_des_risques_de_durabilite.pdf

5.2.3. Controverses et risques de réputation

Les controverses et risques de réputation sont monitorés par les gérants dans la troisième étape de notre process et encadrer par une procédure. A noter que la recherche « monitore » également la réputation des entreprises via la collecte d'études spécialisées, comme le Reprak¹⁵, qu'elle intègre dans notre base de données propriétaire lors de la première étape du process qui nous permet de vérifier l'impact, du point de vue des clients, de ces potentielles controverses.

Objectif : En 2023, amélioration de cette procédure et mise en application.

5.2.4. Objectifs d'amélioration

Afin que notre gestion des risques extra-financiers soit la plus pertinente possible et couvrent l'ensemble des risques identifiés, nous travaillons actuellement sur la définition d'une matrice de matérialité à partir de laquelle nous serons en mesure de quantifier l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Et ce pour l'année 2025.

¹⁵ <https://www.reprak.com/>

6. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS D'INFORMATIONS DES CLIENTS CRITERES ESG

Les informations concernant les fonds (DICI, Rapports Annuel, Rapport Semestriel, Politique de vote, Politique d'engagement) sont disponibles sur le site internet de Trusteam Finance sur leur page dédiée :

Trusteam ROC	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-a.html
Trusteam ROC Europe	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/roc-europe-a.html
Trusteam Obligations Court Terme	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/obligations-court-terme.html
Trusteam ROC Flex	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/roc-flex.html
TF Global Client Focus	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-dynamique/tf-global-client-focus-i.html
Trusteam Optimum	http://www.trusteam.fr/nos-fonds/approche-patrimoniale/optimum-a.html

En particulier, la liste détaillée de toutes les lignes du portefeuille de ce(s) fonds ayant moins de 6 mois se trouve dans son rapport annuel ou semestriel. Annuellement, un inventaire reprenant la liste des sociétés détenues est disponible en annexe du code de transparence.

Les informations générales sur Trusteam & l'ISR sont à retrouver sur notre page internet dédiée : <http://www.trusteam.fr/trusteam-finance-lisr.html>

Les différents supports permettant d'obtenir des informations complémentaires sont listés dans le tableau ci-dessous :

Support	Contenu	Mode de diffusion	Mise à jour
Reporting financier	Explication des performances, des mouvements, des pondérations et des choix de gestion	Email, site internet	Mensuel
Reporting financier extra-financier	Suivi des performances extra-financières des fonds (Satisfaction Client, Stratégie Client, Bien commun)	Site Internet	Trimestriel
Mesure de performance ESG	Définition, évolution dans le temps et taux de couverture des mesures d'impact ESG	Site internet	Annuelle
Lettre de la Sat'	Illustration de cas d'investissement et nouvelles de Recherche Trusteam	Mailing	Semestrielle
Livre Blanc ISR	La Satisfaction Client : lien entre performances financières et extra-financières	Rendez-vous physique	/

ANNEXE 1 : TABLEAUX D'EMISSIONS DE CO2 PAR FONDS

% de l'actif net dans des secteurs « carbonés » (sources : Trusteam, Factset)

% AN	Oil & Gas	Coal	Power	Automotive	Cement & Steel	Aviation & Shipping	TOTAL
Optimum	-	-	-	4%	4%	3%	12%
Indice Optimum	4%	-	5%	1%	5%	2%	16%
Flex	-	-	-	4%	4%	4%	13%
Indice Flex	3%	-	4%	1%	4%	2%	15%
TOC	-	-	-	2%	6%	3%	11%
Indice TOC	1%	-	3%	1%	4%	2%	12%
ROC	-	-	-	2%	-	5%	7%
Morningstar Developed Market	4%	-	2%	0%	2%	1%	9%
TRE	-	-	-	4%	3%	2%	8%
E50	5%	-	4%	5%	3%	1%	19%
TF Global Client Focus	2%	-	-	4%	-	3%	9%
Indice TF CGF	5%	-	3%	2%	2%	1%	13%
Fonds Trusteam	0%	-	-	4%	3%	3%	10%
Indices	4%	-	3%	2%	3%	1%	14%

Nombre de sociétés « carbonés » dans les portefeuilles (sources : Trusteam, Factset)

Nb sociétés	Oil & Gas	Coal	Power	Automotive	Cement & Steel	Aviation & Shipping	TOTAL
Optimum	-	-	-	3	4	3	10
Indice Optimum	33	-	45	12	48	15	153
Flex	-	-	-	4	4	4	12
Indice Flex	9	-	14	7	13	9	50
TOC	-	-	-	1	2	1	4
Indice TOC	4	-	9	4	11	6	34
ROC	-	-	-	2	-	2	4
Morningstar Developed Market	43	-	48	9	45	15	160
TRE	-	-	-	2	1	1	4
E50	2	-	2	4	2	1	11
TF Global Client Focus	1	-	-	1	-	1	3
Indice TF CGF	26	-	29	5	27	9	96
Fonds Trusteam	-	-	-	12	11	11	34
Indices	91	-	118	35	119	46	408

TOC : Trusteam Obligations Court Terme

ROC : Trusteam ROC

TRE : Trusteam ROC Europe

TF GCF: TF Global Client Focus

Flex : Trusteam Roc FLEX

Métriques TCFD fonds diversifiés (sources : Trusteam, Facset, CDP)

Mesures TCFD	Optimum	Index Optimum	Flex	Index Flex	TOC	Index TOC
Weighted Av Carbon Intensity (1+2) <i>Couv</i>	130 85%	255 51%	92 90%	300 50%	168 92%	712 46%
Weighted Av Carbon Intensity (1+2+3) <i>Couv</i>	694 85%	1 216 51%	648 90%	1 439 50%	1 257 92%	2 959 46%
Total Carbon emissions (1+2) <i>Couv</i>	61 295 85%	65 022 52%	4 234 90%	38 836 51%	8 164 92%	8 920 46%
Total Carbon emissions (1+2+3) <i>Couv</i>	449 562 85%	635 188 52%	67 939 90%	378 335 51%	109 807 92%	82 676 46%
Carbon Footprint (1+2) <i>Couv</i>	196 85%	207 52%	161 90%	1 472 51%	234 92%	256 46%
Carbon Footprint (1+2+3) <i>Couv</i>	1 438 85%	2 026 52%	2 575 90%	14 342 51%	3 153 92%	2 374 46%
Carbon Intensity (1+2) <i>Couv</i>	130 84%	138 51%	40 87%	141 49%	125 89%	156 45%
Carbon Intensity (1+2+3) <i>Couv</i>	950 82%	1 363 51%	635 0,90	1 378 49%	1 679 89%	1 448 45%
Emissions Totales Scopes 1 et 2 <i>Couv</i>	107 832 996 85%	1 468 792 806 52%	100 447 018 0,90	1 908 645 993 51%	25 121 672 92%	528 173 021 46%
Emissions Totales Scope 3 <i>Couv</i>	1 696 701 292 85%	13 695 611 347 52%	1 228 307 945 90%	16 512 872 251 51%	641 927 141 92%	5 519 805 596 46%
Emissions Totales Scopes 1,2 et 3 <i>Couv</i>	1 804 534 288 85%	15 164 404 153 52%	1 328 754 963 90%	18 421 518 244 51%	667 048 813 92%	6 047 978 617 46%
%PAN SBT	9023%	58%	9118%	57%	9099%	57%

Métriques TCFD fonds actions (sources : Trusteam, Facset, CDP)

Mesures TCFD	ROC	Morningstar Developed Market	ROC Europe	E50	Global Client Foc	Indice TF GCF	TSR	PME
Weighted Av Carbon Intensity (1+2) <i>Couv</i>	32 100%	80 87%	57 97%	81 100%	68 97%	81 92%	76 100%	82 57%
Weighted Av Carbon Intensity (1+2+3) <i>Couv</i>	657 100%	678 87%	756 97%	737 100%	792 97%	702 92%	508 100%	395 57%
Total Carbon emissions (1+2) <i>Couv</i>	2 477 94%	4 184 87%	2 090 91%	4 550 100%	264 95%	4 331 92%	2 838 83%	5 315 57%
Total Carbon emissions (1+2+3) <i>Couv</i>	60 178 100%	38 648 87%	61 641 100%	63 403 100%	4 665 97%	48 550 92%	11 821 100%	20 940 57%
Carbon Footprint (1+2) <i>Couv</i>	37 94%	62 87%	52 91%	114 100%	54 95%	83 92%	763 83%	553 57%
Carbon Footprint (1+2+3) <i>Couv</i>	899 100%	577 87%	1 543 100%	1 587 100%	948 97%	981 92%	3 178 100%	2 179 57%
Carbon Intensity (1+2) <i>Couv</i>	48 100%	109 86%	53 100%	68 100%	56 97%	93 92%	173 98%	140 39%
Carbon Intensity (1+2+3) <i>Couv</i>	1 159 100%	1 008 86%	1 561 91%	954 100%	998 97%	987 92%	719 98%	551 43%
Emissions Totales Scopes 1 et 2 <i>Couv</i>	64 035 144 94%	3 223 901 191 87%	54 344 055 91%	272 382 678 100%	90 266 888 95%	2 043 293 786 92%	52 759 426 83%	18 595 395 57%
Emissions Totales Scope 3 <i>Couv</i>	1 073 354 089 94%	25 655 579 387 87%	557 508 546 91%	2 364 796 318 100%	1 164 525 915 95%	16 339 266 159 92%	595 933 469 83%	18 690 550 57%
Emissions Totales Scopes 1,2 et 3 <i>Couv</i>	1 137 389 233 100%	28 879 480 578 87%	611 852 601 100%	2 637 178 996 100%	1 254 792 803 97%	18 382 559 945 92%	648 692 895 100%	37 285 945 57%
%PAN SBTI	9060%	56%	97%	78%	84%	65%		

Plusieurs manières de calculer les émissions carbonees sont présentées dans ce tableau :

- Le Total Carbon Emissions (1+2) représente la somme des émissions des scopes 1 et 2 par rapport au pourcentage de détention de l'asset manager en TCO₂. Le même travail a été réalisé avec les scopes 1, 2 et 3.
- Le Sum of issuers Carbon Emissions (Scope 1+2+3) représente la somme des émissions carbonees de toutes les sociétés en portefeuille vs celles présentes dans l'indice de référence en TCO₂. L'objectif de neutralité carbone indique que ce résultat devra être égal à 0 d'ici 2050. Cette façon de calculer les émissions carbonees nous permet également de traiter de la même façon l'equity, les obligations et les convertibles conformément à notre politique d'engagement d'être actionnaire ou apporteur de titre.

Ci-dessous les formules utilisées pour le calcul des différentes métriques préconisées par le TCFD

Common Carbon Footprinting and Exposure Metrics

Metric	Supporting Information	
Weighted Average Carbon Intensity	<i>Description</i>	Portfolio's exposure to carbon-intensive companies, expressed in tons CO ₂ e / \$M revenue. <i>Metric recommended by the Task Force.</i>
	<i>Formula</i>	$\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i}{\text{current portfolio value} * \text{issuer's \$M revenue}_i} \right)$
	<i>Methodology</i>	Unlike the next three metrics, Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated based on portfolio weights (the current value of the investment relative to the current portfolio value), rather than the equity ownership approach (as described under methodology for Total Carbon Emissions). Gross values should be used.
<i>Key Points</i> + / -	<ul style="list-style-type: none"> + Metric can be more easily applied across asset classes since it does not rely on equity ownership approach. + The calculation of this metric is fairly simple and easy to communicate to investors. + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - Metric is sensitive to outliers. - Using revenue (instead of physical or other metrics) to normalize the data tends to favor companies with higher pricing levels relative to their peers. 	
Total Carbon Emissions	<i>Description</i>	The absolute greenhouse gas emissions associated with a portfolio, expressed in tons CO ₂ e.
	<i>Formula</i>	$\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i \right)$
	<i>Methodology</i>	Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated to investors based on an equity ownership approach. Under this approach, if an investor owns 5 percent of a company's total market capitalization, then the investor owns 5 percent of the company as well as 5 percent of the company's GHG (or carbon) emissions. While this metric is generally used for public equities, it can be used for other asset classes by allocating GHG emissions across the total capital structure of the investee (debt and equity).
<i>Key Points</i>	<ul style="list-style-type: none"> + Metric may be used to communicate the carbon footprint of a portfolio consistent with the GHG protocol. + Metric may be used to track changes in GHG emissions in a portfolio. + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - Metric is generally not used to compare portfolios because the data are not normalized. - Changes in underlying companies' market capitalization can be misinterpreted. 	

Carbon Footprint	<i>Description</i>	Total carbon emissions for a portfolio normalized by the market value of the portfolio, expressed in tons CO ₂ e / \$M invested.
	<i>Formula</i>	$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i \right)}{\text{current portfolio value (\$M)}}$
Carbon Footprint (continued)	<i>Methodology</i>	<p>Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated to investors based on an equity ownership approach as described under methodology for Total Carbon Emissions.</p> <p>The current portfolio value is used to normalize the data.</p>
	<i>Key Points</i> + / -	<ul style="list-style-type: none"> + Metric may be used to compare portfolios to one another and/or to a benchmark. + Using the portfolio market value to normalize data is fairly intuitive to investors. + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - Metric does not take into account differences in the size of companies (e.g., does not consider the carbon efficiency of companies). - Changes in underlying companies' market capitalization can be misinterpreted.

Carbon Intensity	Description	Volume of carbon emissions per million dollars of revenue (carbon efficiency of a portfolio), expressed in tons CO ₂ e / \$M revenue.
	Formula	$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i \right)}{\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's \$M revenue}_i \right)}$
	Methodology	Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated to investors based on an equity ownership approach as described under methodology for Total Carbon Emissions. The company's (or issuer's) revenue is used to adjust for company size to provide a measurement of the efficiency of output.
	Key Points + / -	<ul style="list-style-type: none"> + Metric may be used to compare portfolios to one another and/or to a benchmark. + Metric takes into account differences in the size of companies (e.g., considers the carbon efficiency of companies). + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - The calculation of this metric is somewhat complex and may be difficult to communicate. - Changes in underlying companies' market capitalization can be misinterpreted.
Exposure to Carbon-Related Assets	Description	The amount or percentage of carbon-related assets ³⁴ in the portfolio, expressed in \$M or percentage of the current portfolio value.
	Formula for Amount	$\sum \$M \text{ current value of investments in carbon-related assets}$
	Formula for Percentage	$\frac{\sum \text{current value of investments in carbon-related assets}}{\text{current portfolio value}} * 100$
	Methodology	This metric focuses on a portfolio's exposure to sectors and industries considered the most GHG emissions intensive. Gross values should be used.
Key Points + / -	<ul style="list-style-type: none"> + Metric can be applied across asset classes and does not rely on underlying companies' Scope 1 and Scope 2 GHG emissions. - Metric does not provide information on sectors or industries other than those included in the definition of carbon-related assets (i.e., energy and utilities sectors under the Global Industry Classification Standard excluding water utilities and independent power and renewable electricity producer industries). 	

Note: The term "portfolio" used in the table above is defined as "fund or investment strategy" for asset owners and "product or investment strategy" for asset managers.